



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2020-2021

Séance plénière du vendredi 9 octobre 2020

Compte rendu

Sommaire

	Pages
EXCUSÉS	6
ORDRE DU JOUR.....	6
COMMUNICATIONS	
• <i>CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES</i>	6
• <i>DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT</i>	6
• <i>COMPOSITION DES COMMISSIONS</i>	6
• <i>QUESTIONS ÉCRITES</i>	6
• <i>NOTIFICATIONS</i>	6
ORDRE DES TRAVAUX.....	6

INTERPELLATIONS

- *LES CAMPAGNES DE PROMOTION EN FAVEUR DE LA VACCINATION CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES AINSI QUE LA LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION DANS LE CONTEXTE DE RÉSURGENCE DE LA COVID-19*
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)..... 6
 - *LES NOUVELLES SYNERGIES ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES*
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège et
LA CONCERTATION ENTRE LE COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
interpellation jointe de M. Pierre-Yves Lux
(retirée en raison de l'absence de l'auteur, excusé)
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Barbara de Radiguès, M. Michael Vossaert et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 8
 - *LA SEMAINE DES AIDANTS PROCHES*
de M. Jamal Ikazban
à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé
(Orateurs : M. Jamal Ikazban, Mme Céline Fremault, M. Christophe Magdalijs, M. David Weytsman et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 11
- ## QUESTIONS ORALES
- *LA PÉNURIE DE MÉDECINS PRATIQUANT L'IVG EN MILIEU HOSPITALIER*
de Mme Leila Agic
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille
(Oratrices : Mme Leila Agic et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 14
 - *LA MISE À DISPOSITION DES DÉPUTÉS DES ORDRES DU JOUR, DE LA SYNTHÈSE DES DÉCISIONS ET DES PROCÈS-VERBAUX DES COLLÈGES DU GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS*
de M. Christophe Magdalijs
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège
(Orateurs : M. Christophe Magdalijs et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 15
 - *LA SENSIBILISATION/COMMUNICATION À LA PRÉSENCE ET À L'UTILITÉ DES DAE DANS L'ESPACE PUBLIC*
de M. Jamal Ikazban
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
(Orateurs : M. Jamal Ikazban et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 16

- *LA RELANCE DE LA CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE DE « LIAISON » ENTRE LES DIFFÉRENTES ENTITÉS FÉDÉRÉES FRANCOPHONES DE BELGIQUE*

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège

(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)..... 17
 - *LA TENUE DE LA CIM SUR LA COORDINATION DES POLITIQUES D'INTERVENTION EN LIEN AVEC LE MILIEU CARCÉRAL ET LA PRÉSENTATION DE LA RÉOLUTION RENFORÇANT LES LIENS ENTRE LES ENFANTS ET LEUR PARENT DÉTENU*

de M. Jamal Ikazban

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille

et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

(Orateurs : M. Jamal Ikazban et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) 18
 - *LE CENTRE WALLONIE-BRUXELLES DE PARIS*

de M. Geoffroy Coomans de Brachène

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales

(Orateurs : M. Geoffroy Coomans de Brachène et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)..... 19
 - *LES RISQUES D'AUGMENTATION DE LA DÉTRESSE ET DU SUICIDE SUITE À LA CRISE DE LA COVID-19*

de M. David Weytsman

à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé

(Orateurs : M. David Weytsman et M. Alain Maron, ministre) 20
 - *LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PERSONNE ÂGÉE*

de Mme Françoise Schepmans

à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale

(Orateurs : Mme Françoise Schepmans et M. Alain Maron, ministre) 22
- QUESTIONS D'ACTUALITÉ
- *LA FORMATION EN ALTERNANCE*

de Mme Isabelle Emmery,

L'ATTRACTIVITÉ DE LA FORMATION EN ALTERNANCE POUR BOOSTER L'EMPLOI

question d'actualité jointe de M. Kalvin Soiresse Njall et

L'ACCORD DU GOUVERNEMENT VIVALDI : 80 % DE TAUX D'EMPLOI EN 2030 ET UNE INCITATION FISCALE POUR LA FORMATION

question d'actualité jointe de M. Michael Vossaert

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

(Orateurs : Mme Isabelle Emmery, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Michael Vossaert et M. Bernard Clerfayt, ministre) 23

INTERPELLATIONS (SUITE)

- *LES ARRÊTÉS D'EXÉCUTION RELATIFS AUX NORMES D'ENCADREMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE DÉPENDANCE*
de Mme Stéphanie Koplowicz,
LA CRÉATION ANNONCÉE DE QUARANTE PLACES DE RÉPIT POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
interpellation jointe de Mme Céline Fremault et
LES FONDS EUROPÉENS EN APPUI À NOTRE ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE DÉPENDANCE
interpellation jointe de Mme Joëlle Maison
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente
et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
(Orateurs : Mme Stéphanie Koplowicz, Mme Céline Fremault, Mme Joëlle Maison, M. Mohamed Ouriaghli, M. Ahmed Mouhssin, M. David Weytsman et M. Rudi Vervoort, ministre)24
 - *LE TOURISME SOCIAL EN CETTE PÉRIODE DE CRISE*
de M. Ahmed Mouhssin
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture
(Orateurs : M. Ahmed Mouhssin et M. Rudi Vervoort, ministre)28
 - *LE FUTUR MUSÉE DE L'IMMIGRATION*
de M. Jamal Ikazban
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture
(Orateurs : M. Jamal Ikazban, Mme Latifa Aït-Baala, M. Ahmed Mouhssin, Mme Nicole Nketo Bomele, M. Petya Obolensky et M. Rudi Vervoort, ministre)29
 - *L'OCCUPATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DES ÉCOLES APRÈS LES COURS*
de Mme Aurélie Czekalski et
LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS
interpellation jointe de M. Pierre-Yves Lux
(retirée en raison de l'absence de l'auteur, excusé)
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement
(Orateurs : Mme Aurélie Czekalski, Mme Barbara de Radiguès, M. Jamal Ikazban et M. Rudi Vervoort, ministre)32
- QUESTIONS ORALES (SUITE)
- *LES DIFFICULTÉS DES PROFESSEURS DE L'INSTITUT LALLEMAND*
de M. Kalvin Soiresse Njall
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement
(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall et M. Rudi Vervoort, ministre)34
 - *LA PÉNURIE DE PLACES DANS LES CRÈCHES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE*
de Mme Françoise Schepmans
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Accueil de la petite enfance
(Orateurs : Mme Françoise Schepmans et M. Rudi Vervoort, ministre)35

- *LE HANDICAP EN TEMPS DE CONFINEMENT*

de M. Mohamed Ouriaghi

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

(Question orale retirée à la demande de l'auteur).....36

CLÔTURE 36

ANNEXES

- *ANNEXE 1 : ANNEXE À LA RÉPONSE DE M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE, À L'INTERPELLATION DE M. JAMAL IKAZBAN, CONCERNANT LE FUTUR MUSÉE DE L'IMMIGRATION* 37
- *ANNEXE 2 : RÉUNIONS DES COMMISSIONS* 38
- *ANNEXE 2 : COUR CONSTITUTIONNELLE* 39

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 09h35.

*M. Petya Obolensky et Mme Delphine Chabbert
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière
du 23 septembre 2020 est déposé sur le Bureau)*

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

Si vous êtes là et si nous pouvons tenir cette séance en présentiel, c'est que vous n'êtes pas en quarantaine et que vous êtes en bonne santé. Cela me réjouit.

Si nous pouvons tenir cette séance plénière, alors que d'autres sont en quarantaine, c'est aussi parce que nos services se sont démenés ces dernières heures afin de nous permettre de tenir une séance mixte. Il est très important de pouvoir organiser le plus longtemps possible nos séances en présentiel, dans le respect des règles de sécurité, tout en permettant à ceux qui sont en quarantaine de participer également.

Je remercie les services.

*(Applaudissements dans l'hémicycle
et derrière les écrans)*

EXCUSÉS

Mme la présidente.- M. Marc-Jean Ghysse et M. Pierre-Yves Lux, ainsi que Mme la ministre Nawal Ben Hamou ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 2 octobre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du 9 octobre 2020.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Constitution des Assemblées

Mme la présidente.- Par courrier du 22 septembre dernier, j'ai été avisée de la constitution de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dépôt de projets de règlement

Mme la présidente.- Le Gouvernement francophone bruxellois a déposé sur le Bureau du Parlement :

- le projet de règlement relatif à l'octroi de subventions aux centres culturels [doc. 22 (2020-2021) n° 1]
- et le projet de règlement relatif au Label I.M.P.A.C.T. [doc. 23 (2020-2021) n° 1].

Ces deux projets de règlements sont envoyés pour examen en commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme.

Les documents vous parviendront prochainement.

Composition des commissions

Mme la présidente.- Par courriel du 8 octobre 2020, le groupe DéFI nous informe que M. Sadik Köksal devient membre effectif et que Mme Nicole Nketo Bomele devient membre suppléante de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme.

Mme Nicole Nketo Bomele devient, en revanche, membre effective et M. Sadik Köksal membre suppléant de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé.

Questions écrites

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Emin Ozkara à Mme Barbara Trachte, M. Rudi Vervoort, M. Bernard Clerfayt, M. Alain Maron et Mme Nawal Ben Hamou ;
- Mme Aurélie Czekalski à Mme Barbara Trachte et à M. Rudi Vervoort ;
- Mme Céline Fremault et M. Ahmed Mouhssin à M. Rudi Vervoort
- et M. Mohamed Ouriaghi à M. Alain Maron.

Notifications

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications est annexée au présent compte rendu.

ORDRE DES TRAVAUX

Mme la présidente.- Nous allons commencer nos travaux par les interpellations. Nous avons testé hier la manière dont nous allons procéder aujourd'hui. Les questions orales et interpellations seront donc posées en présentiel, et nous verrons les ministres répondre sur grand écran.

INTERPELLATIONS

LES CAMPAGNES DE PROMOTION EN FAVEUR DE LA VACCINATION CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES AINSI QUE LA LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION DANS LE CONTEXTE DE RÉSURGENCE DE LA COVID-19 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

À MME BARBARA TRACHTÉ, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le contexte actuel, marqué par une résurgence de la Covid-19, nous impose de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter de surcharger le système des soins de santé.

La grippe saisonnière, en particulier, pourrait entraîner un afflux important de patients dans les hôpitaux et diminuer ainsi le nombre de lits disponibles pour les cas de coronavirus. En outre, la grippe saisonnière pourrait provoquer des retards de diagnostics, ainsi que des complications chez les personnes les plus fragiles.

Nous savons que certains des symptômes de la grippe sont similaires à ceux du coronavirus : fièvre, toux, fatigue, douleurs musculaires. La présence de ces symptômes chez des personnes seulement grippées pourrait leur faire craindre une contamination à la Covid-19.

Le diagnostic sera facilité si une personne présentant ces caractéristiques cliniques est vaccinée contre la grippe. Les soignants pourront dès lors identifier plus facilement un éventuel cas de Covid-19 et proposer un traitement adapté.

En plus de favoriser le désengorgement des établissements de santé, la vaccination contre la grippe pourrait réduire le nombre de tests réalisés dans le but de déterminer si une personne est atteinte par le coronavirus. Un effet positif pourrait donc être ressenti par les laboratoires qui analysent des milliers d'échantillons par jour.

Or, la couverture vaccinale pour la grippe saisonnière reste trop faible et cette maladie cause plus de 3.000 décès par an dans notre pays.

Nonobstant la compétence de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour la vaccination des enfants, la Commission communautaire française reste bien compétente pour ce qui concerne la promotion de la santé – et donc la promotion de la vaccination – des adultes francophones à Bruxelles.

Pour pallier les risques de contamination et de concomitance des deux épidémies, je souhaiterais savoir si des campagnes de promotion pour la vaccination contre différentes maladies épidémiques sont à l'ordre du jour.

Outre l'importance évidente de la vaccination des personnes à risque contre la grippe saisonnière, il s'agirait de promouvoir les vertus de la vaccination de manière générale, pour éviter que la transmission d'autres virus ou de bactéries ne vienne compliquer la situation au sein des institutions de santé. Je pense notamment à la vaccination contre le pneumocoque, qui est encore peu pratiquée chez nous malgré sa virulence. Le pneumocoque peut être la cause de cas de pneumonie, méningite et septicémie.

Rappelons qu'en Belgique, seule la vaccination contre la poliomyélite est légalement obligatoire pour tous depuis 1967, tandis que d'autres vaccins le sont uniquement pour certaines catégories de la population.

La pandémie que nous connaissons encore actuellement est une occasion de remobiliser l'ensemble des acteurs et du monde politique sur le sujet, afin de dégager les moyens permettant d'augmenter le taux de vaccination.

Partant de l'état de fait scientifique que la meilleure protection contre les épidémies est un taux de vaccination suffisant, quelle stratégie est-elle à l'œuvre en vue de sensibiliser le public et les personnes à risque à l'efficacité et la nécessité des vaccins ?

Des actions de communication destinées aux associations du secteur social et de la santé sont-elles prévues ? De quelle manière les agents du secteur de la promotion de la santé de la Commission communautaire française travaillent-ils actuellement sur cette question ? Qu'en est-il des contacts établis avec les instances compétentes, comme l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ?

Concernant spécifiquement la Covid-19, même si aucun vaccin n'est encore prêt, il conviendrait de préparer sa future et probable commercialisation en prévoyant des campagnes de promotion à grande échelle.

Nous savons, par ailleurs, que le Conseil supérieur de la santé (CSS) a défini trois publics prioritaires dans ce cadre : les travailleurs des soins de santé, les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes âgées de 45 à 65 ans présentant des comorbidités, qui risquent de développer une forme grave de la Covid-19. Une campagne de promotion de la vaccination contre la Covid-19 à destination de ces publics prioritaires fait-elle partie de vos objectifs ?

Cette question est d'autant plus importante que le mouvement des opposants aux vaccins a repris de la vigueur ces derniers mois. La quête d'un vaccin est souvent interprétée par ceux-ci comme une manœuvre des grands laboratoires pharmaceutiques pour maximiser leurs profits. Sur les réseaux sociaux, l'activité des militants contre la vaccination, également appelés « antivax », a pris une ampleur telle que ces derniers constituent désormais une frange consistante de la population.

Selon une étude parue dans la revue scientifique *The Lancet* en mai dernier, 26 % des Français majeurs affirment qu'ils n'utiliseraient pas le vaccin contre la Covid-19 s'il devenait disponible. La presse de cette semaine a, par ailleurs, relayé une enquête de l'hebdomadaire *Knack* selon laquelle un Belge sur cinq ne souhaiterait pas se faire vacciner. Cette situation est d'autant plus inquiétante que l'opinion varie considérablement en fonction de la catégorie socioprofessionnelle. L'opposition au vaccin serait ainsi bien plus élevée chez les personnes à faibles revenus.

Disposeriez-vous à cet égard de chiffres plus détaillés pour notre pays et notre Région en particulier ?

De manière paradoxale, le manque de prise de conscience des avantages d'une couverture vaccinale élevée pourrait être expliqué en partie par l'efficacité des vaccins. En effet, la plupart des maladies potentiellement mortelles telles que la rougeole, la coqueluche ou le tétanos semblent appartenir à un lointain passé dans notre imaginaire collectif. S'il est scientifiquement prouvé que la mise sur le marché des vaccins a contribué à la disparition de ces maladies, le lien de causalité n'apparaît aujourd'hui plus clairement, laissant place à une certaine insouciance.

La méfiance publique, sur fond d'« infox » et de théories à tendance complotiste, est telle que la nécessité de combattre la désinformation en ligne en temps de pandémie est devenue un enjeu important pour les plates-formes de médias sociaux, pour les agences de santé mais également pour les Gouvernements.

Dans ce cadre, certaines études parviennent à la conclusion qu'il est possible de réduire le taux de croissance d'une communauté anti-vaccination influente, ou à tout le moins de retarder son développement, en augmentant l'hétérogénéité au sein de ce groupe.

Dans cette optique et dans le cadre de votre compétence en promotion de la santé, la Commission communautaire française est-elle partie prenante de stratégies visant à neutraliser les messages colportés par certaines communautés d'internautes qui cultivent la désinformation ? Une réflexion en ce sens est-elle à tout le moins en cours ?

De manière générale, quel plan avez-vous mis en œuvre afin de lutter contre les « infox » sur le sujet ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - Au regard du Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 et de

la répartition des compétences sur le territoire bruxellois telle qu'elle est décrite dans le protocole relatif à la prévention datant de 2016, que je peux vous transmettre, la Commission communautaire française n'a pas dans ses attributions la promotion de la vaccination de la population générale. Cette matière relève de la Commission communautaire commune.

Néanmoins, la Commission communautaire française, compétente pour la promotion de la santé, contribue avec l'AVIQ et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) au financement et à l'alimentation du site internet vaccination-info géré par l'asbl Question santé, service pilier de notre dispositif de promotion de la santé. Ce site diffuse des messages spécifiques à l'intention de certains publics cibles. En 2018, il a été totalement actualisé et une nouvelle version est en ligne.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, la Commission communautaire française a soutenu, dès le début, deux opérateurs de terrain experts dans les questions de littératie en santé et de communication afin de garantir une appropriation des messages de santé par les publics cibles et fragilisés qui soit la plus efficace possible.

Dans ce cadre, en avril et en mai, et encore en septembre, ont été réalisés un guide d'animation, « Les enjeux de la crise Covid-19 et ses impacts sur ma santé », qui permet aux professionnels de terrain d'aborder les différentes questions en lien avec la Covid-19 avec des publics en faible littératie (via Cultures & Santé), ainsi que des numéros spéciaux de la revue Bruxelles Santé Info consacrés successivement au lavage des mains, au suivi des contacts et aux geste barrières (via Question santé).

Les associations Cultures & Santé et Question santé sont également soutenues en Région wallonne et tissent, dans ce cadre, des collaborations actives avec l'AVIQ.

La diffusion des supports produits a été réalisée auprès du réseau associatif soutenu par la Commission communautaire française dans les secteurs de la santé, des affaires sociales et des familles et de la cohésion sociale. Un relais a également été assuré par l'administration de la Santé de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune et Iriscare. D'autres modalités de diffusion active et de terrain seront bientôt mises en œuvre par Cultures & Santé et Question santé, en collaboration avec l'administration de la Commission communautaire française et mon cabinet.

Le CSS a défini trois publics prioritaires pour la future vaccination contre la Covid-19 : les travailleurs des soins de santé, les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes entre 45 et 65 ans présentant des comorbidités et risquant de développer une forme grave du coronavirus. Une campagne de promotion de la vaccination contre la Covid-19 à destination de ces publics prioritaires pourrait faire partie des objectifs que nous développerons dans le cadre de la Promotion de la santé ou via la Commission communautaire commune. Je vous invite donc, à cet égard, à interroger mon collègue Alain Maron.

Je ne dispose pas de chiffres relatifs au nombre de personnes qui seraient opposées au vaccin contre la Covid-19 en Belgique. J'ignore d'ailleurs si ces données existent.

En promotion de la santé, nous élaborons le concept de littératie en santé, pour lutter contre ce type d'« infox ». Il s'agit de la capacité d'un individu à trouver des informations relatives à la santé, à les comprendre et à les utiliser pour améliorer sa propre santé et développer son autonomie dans le système de santé.

À partir de ce travail de littératie et d'éducation permanente, nous pouvons aussi lutter contre les mauvaises compréhensions de tout ce qui tourne autour de la santé – prévention, médicaments, vaccins, etc. –. À travers la littératie en santé, nous aidons donc les citoyens à se forger un esprit critique et nous participons à la lutte contre les « infox ».

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Cette question relève évidemment de multiples intervenants, comme toujours en termes de santé. Nous sommes ici confrontés à une difficulté majeure, à savoir la rupture de confiance croissante d'une partie de plus en plus significative de la population dans la vaccination, qui est pourtant un mode de lutte contre les épidémies.

Dans un monde sans vaccin, la mortalité infantile serait très élevée et l'espérance de vie, largement abaissée. Les citoyens doivent comprendre que le relatif bien-être dans lequel nous vivons et le fait que les grandes épidémies semblent être derrière nous – même si nous sommes quelque peu ébranlés par la crise du coronavirus – ne sont pas acquis pour toujours.

La veille sanitaire passe aussi par une œuvre collective des autorités, des citoyens et des associations. Sur le terrain bruxellois, où la population est très diversifiée, nous devons travailler de manière spécifique. La situation de la santé dans les différentes parties du monde doit nous inciter à être très attentifs, car cet acquis sanitaire, construit de longue date, n'est pas définitif. En raison de la désinformation d'une mauvaise compréhension des événements, des positions fâcheuses pourraient être prises et avoir de lourdes conséquences pour les populations, en particulier pour les plus fragiles.

Certes, le panorama de la santé en Belgique est complexe, mais la Commission communautaire française y a un rôle à jouer. Et j'espère que notre institution pourra faire face à cet enjeu qui touche à l'essentiel.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

**LES NOUVELLES SYNERGIES ENTRE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven**

**À MME BARBARA TRACHTÉ, MINISTRE-PRÉSIDENTE
DU COLLÈGE ET**

**LA CONCERTATION ENTRE LE COLLÈGE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
interpellation jointe
de M. Pierre-Yves Lux**

**À MME BARBARA TRACHTÉ, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE LA COORDINATION DE LA POLITIQUE
DU COLLÈGE**

Mme la présidente.- M. Pierre-Yves Lux étant excusé pour la séance de ce jour, son interpellation jointe est retirée.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le 15 septembre dernier, vous avez eu un entretien assez étendu avec le

ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de faire le point sur plusieurs dossiers importants pour nos deux entités francophones.

Plaidant pour une relation forte entre les deux entités communautaires francophones de notre pays, je me suis réjoui de cette initiative. Lors de la déclaration de politique générale (DPG) de la Commission communautaire française pour cette législature, j'avais eu l'occasion de pointer la faiblesse des liens entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et notre institution. Je regrettais singulièrement que très peu de synergies fussent programmées dans ce texte, censé baliser l'ensemble des objectifs qui devront être réalisés par le Collège pour les cinq années à venir. De nombreuses politiques auraient en effet utilement pu faire l'objet de coopération renforcée, sans qu'on ne trouve trace de cette volonté dans votre déclaration.

Je me réjouis donc que vous ayez dégagé du temps pour faire le point sur des dossiers aussi cruciaux que ceux de la réforme de la formation en alternance, l'enseignement et les bâtiments scolaires, la culture ou encore la petite enfance.

Au terme de cette rencontre, pourriez-vous détailler les échanges, les points de convergence et les éventuels partenariats que vous avez noués sur ces différentes matières ?

Sur quels points précis un renforcement des collaborations est-il attendu ?

Il me revient qu'a également été évoquée, au cours de cet échange, la création d'un nouveau centre de référence en matière de science, technologie, ingénierie et mathématiques (« *science, technology, engineering and mathematics* », STEM).

Fruit d'une collaboration entre les différentes entités francophones de notre pays, cette nouvelle coupole aura pour mission d'élaborer un plan stratégique visant à renforcer l'attractivité des métiers et des formations dans les secteurs scientifique, technologique mathématique et dans celui de l'ingénierie.

Bruxelles et la Wallonie ont accumulé, ces dernières années, un retard important au niveau du nombre de diplômés ou de professionnels dans ces secteurs, pourtant particulièrement porteurs d'emplois et tournés vers l'avenir. Les jeunes filles, en particulier, semblent très peu désireuses de s'orienter vers un choix professionnel dans ces domaines cruciaux.

Il est donc heureux de voir se développer une nouvelle collaboration entre entités francophones, visant à augmenter le nombre de diplômés en STEM.

Quelle sera exactement l'implication de notre institution dans cette coupole ? Quels acteurs socio-économiques et du monde de l'enseignement bruxellois seront-ils parties prenantes dans cette nouvelle démarche ?

Pouvez-vous nous confirmer que la création de cette coupole STEM sera neutre d'un point de vue budgétaire pour la Commission communautaire française ?

D'autres points importants que je n'aurais pas relevés ici ont-ils également fait l'objet de discussions avec le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Je me réjouis évidemment de ces synergies qui nous semblaient importantes et aller de soi.

Mme Barbara de Radigués (Ecolo).- Mon collègue Pierre-Yves Lux s'était, lui aussi, intéressé à cette rencontre entre le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Pierre-Yves Jeholet, et la ministre-présidente de la Commission communautaire française. Un article de presse du 21 septembre dernier a mentionné cette réunion, qui

s'est tenue entre-temps, ce qui est extrêmement positif. J'ai entendu, par l'intermédiaire de M. Van Goidsenhoven, une partie des sujets qui y ont été abordés. Cette réunion était importante, car les deux institutions s'occupent de compétences essentielles pour les Belges francophones vivant sur le territoire de la Région bruxelloise. Il était dès lors primordial que vous puissiez vous coordonner.

Pourriez-vous nous rappeler l'ordre du jour de la réunion ? Quels aspects entendez-vous mettre prioritairement en œuvre ?

De manière plus générale, envisagez-vous de renforcer la concertation et la collaboration entre les deux exécutifs francophones de Belgique ?

M. Michael Vossaert (DéFI).- Certes, l'accord de majorité de notre parlement est peut-être moins détaillé, mais il a fixé une série de balises et d'ambitions, notamment celle d'organiser, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le sommet de la Francophonie. Je pense notamment aussi au projet de Bruxelles capitale culturelle en 2030. Ces propositions, à la fois symboliques et très concrètes, vont dans le sens d'un partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Beaucoup d'autres éléments de l'accord concernent la formation professionnelle. De nombreuses synergies existent déjà depuis quelques années sur cet axe important. En 2016, je le rappelle, les trois Gouvernements avaient conclu un accord pour développer conjointement la formation en alternance, la validation des compétences, ou encore la certification.

Ces éléments doivent nous rappeler la nécessité de collaborer entre francophones. Vous savez bien que notre parti est très attaché à l'unité des francophones et au travail entre la Région wallonne et la Région bruxelloise. La Commission communautaire française a, bien sûr, un rôle à jouer au sein de cette concertation. Lors de votre réunion, avez-vous évoqué le Sommet de la francophonie, la formation ou d'autres thématiques ?

Pour la suite, le Gouvernement fédéral vient d'être formé et le lancement d'une procédure de consultation ou de concertation est censé amener une nouvelle réforme de l'État.

À ce stade et dans les années à venir, comment allez-vous organiser cette concertation entre francophones, comment allez-vous nous préparer à une future réforme de l'État ? Notre manque de préparation et de prévision par rapport à ces enjeux est souvent montré du doigt.

Pour le groupe DéFI, il est crucial que les francophones se réunissent pour préparer ces prochaines échéances. Et, comme l'a dit très justement mon collègue Christophe Magdalijs, nous sommes attachés à ce que cette collaboration soit structurelle et automatique. Cette transversalité et cette unité des francophones sont deux éléments qui doivent s'inscrire dans la durée. Les francophones ont tout intérêt à continuer à travailler ensemble.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Il s'agissait effectivement d'un entretien important et attendu, qui avait, hélas, dû être reporté en raison du confinement. Je vous rassure cependant : le travail concret avec mes collègues et les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait déjà commencé après la mise en place du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a suivi de quelques mois l'installation de notre Collège.

Vous connaissez mon engagement et mon grand intérêt pour les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ainsi que leur importance pour l'émancipation des Bruxelloises et des Bruxellois. Les ponts avec les institutions et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont essentiels pour moi. Non pas pour la beauté du geste, mais pour servir au mieux les bénéficiaires des politiques de la Commission communautaire française, que ces dernières soient en faveur des citoyens directement ou qu'elles permettent aux associations qui mettent en œuvre des politiques de la Commission communautaire française de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Comme vous le savez, la différence entre un rêve et un projet réside dans les actions concrètes. Nous avons pu fixer une date et, vous l'avez constaté par nos communications respectives, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer il y a quelques semaines, le ministre-président Jeholet et moi-même. Nous l'avons fait par visioconférence, puisque je me trouvais en quarantaine.

Nous avons fait le point sur plusieurs sujets importants. Il s'agissait soit de sujets pour lesquels une concertation est déjà mise en œuvre, soit de sujets pour lesquels il serait intéressant que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française travaillent ensemble.

En étroite concertation avec mon collègue M. Clerfayt, j'ai à nouveau exprimé notre souhait de travailler sur la formation en alternance tant avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'avec la Région wallonne, dans le but d'aboutir, au regard des évidentes connexions entre nos Régions, à la réforme la plus harmonisée possible. Les bénéficiaires des parcours de l'Espace formation PME (EFP), par exemple, ne connaissent de frontières ni territoriales, ni institutionnelles.

Nous souhaitons avancer ensemble dans la recherche de synergies nouvelles pour innover sur un parcours d'excellence commun, impliquer plus encore le monde de l'entreprise dans la formation et stimuler les filières d'avenir, en bonne collaboration et complémentarité avec ce qui se passe sur le territoire wallon. Une réunion de travail avec mes collègues M. Jeholet, M. Clerfayt et Mme Désir se tiendra prochainement à Bruxelles sur ce sujet.

Nous avons également longuement parlé de l'idée d'avancer ensemble sur une stratégie en matière de STEM, notamment à destination des jeunes filles. Cela doit également s'étendre au domaine des arts. Une note de principe est déjà passée au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et nous travaillons avec ses équipes à une stratégie commune incluant un centre de référence et des référentiels communs. Je vous réponds d'ailleurs ici dans le cadre de mes compétences régionales en matière de recherche scientifique.

À ce stade, nous nous trouvons au niveau des principes. Des relations étroites seront assurément entretenues dans cet objectif commun au niveau de la Région. Je ne peux pas encore vous dire si, et dans quelle mesure, des budgets seront dégagés au niveau de la Commission communautaire française, mais il est évident que ce centre de référence et cette stratégie devront également bénéficier aux élèves de la Commission communautaire française.

D'autres problématiques communes se situent au niveau des dossiers importants que sont le plan de relance européen, la programmation du Fonds social européen (FSE) pour la période 2021-2027 ou encore le Brexit et ses conséquences, par exemple sur la mobilité des chercheurs. Ce dossier présente un intérêt régional évident.

Nous avons également abordé la gestion des bâtiments scolaires et la création de places pour la petite enfance, qui est un enjeu crucial pour l'émancipation des enfants bruxellois. Une collaboration forte est attendue dans ce

cadre. Mes collègues M. Vervoort et Mme Linard se sont déjà penchés sur ce dossier, de même que sur les questions culturelles, y compris durant la crise du coronavirus.

Je n'ai pas manqué de rappeler la problématique du financement de la Commission communautaire française par la Fédération Wallonie-Bruxelles, lié aux compétences transférées. Depuis six ans, cette dotation a été amputée de deux millions d'euros par an, qui sont retenus depuis lors par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La clef de répartition qui permet de définir le montant perçu par la Commission communautaire française a été modifiée à l'époque. Notre revendication est de revenir à une clef identique à celle appliquée à la Wallonie, ce qui ne signifie pas pour autant que les montants doivent concorder. Je ne peux que vous encourager à relayer cette demande à votre niveau auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons également abordé les questions de culture et d'enseignement, pour lesquelles des coordinations existaient déjà.

Sur les droits sexuels et reproductifs et la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) à l'école, une coordination existe déjà tant avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'avec la Wallonie. Cela vaut aussi pour la lutte contre les violences de genre, en particulier celles faites aux femmes, souvent évoquées dans nos travaux.

Sans entrer dans les détails, nous avons, bien sûr, abordé les questions liées au secteur non marchand pour garantir le plus de cohérence possible. J'ai évoqué l'importance des collaborations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer un travail optimal au sein des associations qui mettent en œuvre nos compétences et celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier sur lequel nous pourrions avancer de concert et bénéficier de l'expérience de la Fédération Wallonie-Bruxelles est celui du futur cadastre bruxellois des travailleurs du non-marchand. Cela pourrait se faire grâce à la contribution de la direction du cadastre dans l'étude de faisabilité d'un tel cadastre à Bruxelles. Nous attendons cet outil depuis longtemps, car il est indispensable à la bonne gestion de nos dispositifs. Nous souhaitons qu'il voie le jour en 2021.

Vous avez sans doute eu vent de notre volonté d'organiser, d'ici à la fin de l'année, une séance conjointe avec les Gouvernements de la Commission communautaire française, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne afin d'aborder nos matières communes. Ce projet avait été évoqué lors de notre réunion avec M. Jeholet en septembre.

Nous avons demandé une accélération de ce calendrier. La semaine dernière, la Région wallonne et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles annonçaient la tenue d'une réunion commune sur les thèmes de la formation professionnelle et de l'enseignement en alternance, entre autres. Tant le Collège de la Commission communautaire française que le Gouvernement bruxellois ont immédiatement demandé que nous soyons associés à cette réflexion. Comme je le disais à l'instant, il s'agit d'enjeux communs, dont l'avancement implique notre collaboration.

Tel est l'ensemble des dossiers concrets sur lesquels nous avons fait le point avec le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la collaboration ayant déjà été initiée auparavant dans certains cas. Dans les années qui viennent, celle-ci sera étendue et approfondie dans le cadre d'éléments supplémentaires.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je vous remercie pour cet état des lieux. Certains des éléments qui viennent d'être abordés n'ont toutefois pas encore abouti.

Le nouveau centre de référence en matière de STEM constitue un enjeu particulier en matière d'emploi, mais aussi de promotion sociale de nos jeunes. Le travail sur ce dossier doit être poursuivi et nous devons le porter, car il constitue un enjeu commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française.

Vous êtes également revenue sur les questions relatives aux bâtiments scolaires, aux places en petite enfance et au cadastre des travailleurs du secteur non marchand. Tout cela démontre que ce dialogue, cette synergie qui existe avec vos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles est absolument indispensable en matière d'efficacité. Certaines démarches sont communes. En outre, c'est une opportunité, car les expériences de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous apportent aussi des éléments que nous pouvons appliquer à la Commission communautaire française.

Ce rapprochement et ce dialogue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent être poursuivis. J'entends qu'une séance conjointe avec les Collèges de la Commission communautaire française, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne est envisagée. J'espère qu'elle aura bien lieu. Nous veillerons à ce que ce dialogue intéressant, dont nous avons souligné plusieurs points aujourd'hui, soit poursuivi.

Il en va de l'intérêt de nos institutions et, plus largement, de l'intérêt des citoyens qui doivent bénéficier des meilleurs outils. Ces outils peuvent uniquement être conçus s'il existe une réelle cohérence entre les institutions francophones.

Mme la présidente. - L'incident est clos.

**LA SEMAINE DES AIDANTS PROCHES
de M. Jamal Ikazban**

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ**

Mme la présidente. - La ministre-présidente Mme Barbara Trachte répondra à l'interpellation.

M. Jamal Ikazban (PS). - La semaine du 28 septembre au 4 octobre dernier était placée sous le signe des aidants proches, l'occasion pour les aidants de souffler, de se recréer, de s'informer, malgré la crise sanitaire. Le programme chargé comprenait notamment un colloque sur l'intelligence collective des aidants proches et des professionnels, des témoignages de situations vécues lors du déconfinement et du confinement, mais aussi des échanges autour de la projection du film de Marie-Sophie Tellier, « L'alarme de Louissette », qui retrace le quotidien d'une famille confrontée à la perte d'autonomie d'une vieille dame. La réalisatrice nous y dévoile le portrait drôle et attendrissant de sa grand-mère, Louissette, âgée de 89 ans.

Pour rappel, un aidant proche – ou un proche aidant – est une personne qui assure volontairement des soins, des services ou un accompagnement sans rémunération, à une personne de son entourage souffrant d'une ou plusieurs incapacités temporaires ou permanentes (accident, handicap, maladie ou vieillissement), et pour laquelle il existe un lien affectif. L'aidant proche peut être le père, la mère, le conjoint, la conjointe, l'enfant, le voisin, un ami ou une amie.

On dénombre 10 % d'aidants proches en Belgique, et 18 % en Région de Bruxelles-Capitale, ce qui représente 211.000

personnes. Le nombre d'aidants proches augmentera dans les années à venir compte tenu des progrès médicaux qui permettent de vivre plus longtemps, mais aussi du fait que beaucoup de personnes âgées souhaitent vivre chez elles le plus longtemps possible. Dans une société démocratique, nous devons pouvoir offrir la possibilité aux Bruxellois vieillissants ou en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible chez eux, s'ils le souhaitent, aidés par des proches reconnus.

Depuis cinq ans, l'asbl Aidants proches Bruxelles tente d'informer et soutenir les aidants proches de notre Région et de contribuer à l'évolution des mentalités par rapport à la question des aidants proches, notamment via une officialisation de leur fonction d'aidants par les instances politiques bruxelloises.

Ces aidants proches consacrent en moyenne plus de quatre heures par jour à l'aide et aux soins d'un parent proche. Malgré leur volonté d'être utiles aux personnes qui leur sont chères, ils subissent des conséquences sociales, psychologiques, financières et physiques liées à leur situation.

Pour soulager les aidants proches, dans une logique de coordination entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, cette dernière permet notamment l'accueil de personnes présentant un handicap. La garantie autonomie, développée à partir d'un réseau d'institutions existantes ou à développer sur le territoire bruxellois dans une logique interdisciplinaire, vise à renforcer les partenariats de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune dans les politiques relatives à la santé et au social.

Il s'agit de créer et de généraliser un modèle intégré d'aide et de soins de proximité, par quartier, visant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Dans son projet d'accord, la Commission communautaire française reconnaît les aidants proches et propose de les soutenir par des professionnels de la première et de la deuxième lignes, de les accompagner dans leur bien-être et de prévoir à cet effet des moments de répit.

Ces mesures viennent d'être complétées par l'adoption tant attendue d'un statut au niveau fédéral. Il s'agit de l'arrêté royal du 16 juin 2020 portant exécution de la loi du 12 mai 2014 relative à la reconnaissance de l'aidant proche et à l'octroi de droits sociaux à l'aidant proche. J'espère, qu'il entrera en vigueur le plus rapidement possible.

La reconnaissance d'un statut pour les aidants proches est très chère à ma formation politique. Quelles actions avez-vous soutenues durant cette semaine consacrée aux aidants proches ? Comment les soutenez-vous durant cette pandémie ? Le magazine Investigations de la RTBF, consacré cette semaine à l'autisme, a montré combien, lors d'un confinement permanent, la fonction d'aidant proche est difficile à assumer par moments.

Les personnes âgées restées chez elles, aidées par un proche, s'en sortent-elles mieux que celles hébergées dans les maisons de repos ? Comment informez-vous le public cible sur l'entrée en vigueur de la loi du 12 mai 2014 sur le statut des aidants proches et leurs droits sociaux, pour que toutes les personnes concernées puissent en bénéficier ? Qu'en est-il du renforcement des aides de la Commission communautaire française pour soutenir les aidants proches, notamment en leur donnant des moments de répit ?

Mme Céline Fremault (cdH). - J'ai cherché pendant plus d'une heure, dans l'accord fédéral, les termes « aidant proche ». En vain ! Ils n'y figurent nulle part et c'est une

première. Dans les accords précédents, une attention, à tout le moins, était accordée à la situation et au statut des aidants proches. Ici, pas une ligne, pas un mot même sur les aidants proches. Comme si les 10 % de la population belge qui prennent soin quotidiennement ou ponctuellement d'un parent âgé, d'un jeune ou moins jeune hospitalisé, d'une maman en traitement ou d'un enfant en situation de handicap n'existaient tout simplement pas. Leur réalité est pourtant bien réelle et bien pesante.

Or des engagements ont été pris à l'égard des aidants proches, tous partis confondus, au niveau fédéral, afin de finaliser le statut social qui leur est indispensable pour traverser les moments de vie qui sont les leurs.

En Région de Bruxelles-Capitale, le secteur associatif a été soutenu de façon extrêmement concrète dès 2015. Il est bon de rappeler, en effet, qu'il s'agit d'une thématique émergente de la législature passée. Parmi les mesures prises figurait le soutien à la mise en place de l'asbl Aidants proches et à une série d'associations dont certaines regroupent des frères et sœurs de personnes en situation de handicap ou malades. C'était d'ailleurs l'objet de la Semaine des aidants proches dès 2016. Je pense notamment à l'asbl FratiHa, qui a bénéficié d'un soutien particulier.

Ces associations permettent aux uns et aux autres de partager des moments de vie et d'être soutenus au fil des mois.

Ensuite, la Maison de l'Aidance a été ouverte dans le nord de Bruxelles. Elle regroupe le réseau des aidants proches, le réseau des jeunes aidants proches et la Casa Clara, qui est une institution bien connue aujourd'hui, menée par Fanny Calcus, qui fut elle-même aidant proche. Casa Clara offre un moment de répit aux parents, en particulier aux mamans, d'enfants malades, en traitement ou en situation de handicap.

L'ensemble de mes collègues soutiendront la nécessité de poursuivre ce travail. La traditionnelle semaine des aidants proches a pris fin et elle a permis un certain nombre de partages, notamment lors de la conférence qui s'est tenue le 1^{er} octobre dernier par vidéoconférence depuis Louvain-la-Neuve. Toute une série d'activités ont également été proposées. La Casa Clara a ainsi organisé des rendez-vous pour les parents afin de pouvoir les soulager. Fanny Calcus continue, aujourd'hui encore, de prendre des rendez-vous tellement la demande est importante. Et cette demande est renforcée en raison de la crise sanitaire.

Pourtant, toute une série d'associations avec lesquelles nous avons été en contact ont repris leur bâton de pèlerin pour tenter de convaincre les cabinets ministériels de confirmer leurs subsides, mais aussi de les pérenniser, voire de les augmenter.

Le secteur associatif est ressorti déçu de plusieurs rendez-vous qui ont eu lieu en septembre. Certes, on les a gentiment reçus et écoutés, mais aucun engagement à leur égard n'a été pris. La Casa Clara s'est ainsi entendu dire qu'elle obtiendrait peut-être une réponse pour la question des subsides, mais certainement pas avant le mois de janvier ou février ! En attendant, Mme Calcus reçoit, chaque jour et chaque week-end, en dehors de son activité professionnelle, des parents pour les soutenir dans le cadre de la crise de la Covid-19.

Un moment de vérité sera celui de la confection du budget qui débutera dans quelques semaines. Par ailleurs, en juin 2021 se tiendra à Bruxelles une semaine européenne des aidants proches. Bruxelles a été à la pointe dans ce domaine entre 2015 et 2019, allant jusqu'à conclure un

partenariat avec la métropole de Lyon, pionnière en France avec une série d'associations. En mai 2019, un séminaire a été organisé autour de cette question à l'hôtel de ville de Bruxelles.

Il serait incompréhensible, pour les associations, que nous menions ici des débats où chacun s'accorde sur la nécessité de les soutenir, mais sans leur allouer les subsides nécessaires pour aider des familles gravement fragilisées, encore davantage depuis plusieurs mois.

M. Christophe Magdalijns (DéFI).- Je crains qu'il faille encore organiser de nombreuses semaines des aidants proches, que ce soit au niveau européen ou belge. Ces drames humains et familiaux ne sont pas pris en considération à leur juste mesure.

Je me joins totalement aux questions qui ont été posées, notamment par mon collègue du Parti socialiste. Le public cible est connu. L'asbl Aidants proches fonctionne merveilleusement bien. Quelque 211.000 Bruxellois sont concernés, c'est colossal à l'échelle de notre Région. Il faut donc des actions au niveau bruxellois, mais aussi et surtout au niveau fédéral. Je rejoins en cela ma collègue du cdH : il est affligeant que plus une ligne ne soit consacrée aux aidants proches dans l'accord fédéral ! Comme si le travail accompli avait été miraculeux. La Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale doivent donc plaider activement auprès du Gouvernement fédéral.

La reconnaissance fédérale est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Avons-nous une idée du nombre de Bruxellois qui l'ont déjà demandée ? Il s'agit d'un tout petit premier pas vers des droits sociaux.

Enfin, j'aimerais insister sur la situation des personnes âgées en cette période de Covid-19. Des aidants familiaux âgés aident d'autres personnes âgées dépendantes, voire extrêmement dépendantes. Avec les mesures de confinement ou de restriction, la solitude les frappe d'autant plus. La Commission communautaire française doit prendre des mesures en la matière et renforcer son soutien.

Nous entamons un cycle budgétaire. Mon groupe espère un geste significatif de la Commission communautaire française.

M. David Weytsman (MR).- Aux côtés des professionnels, les aidants de première ligne que sont les aidants proches veillent eux aussi, de près ou de loin, sur des personnes souffrant de perte d'autonomie. Si nous avons largement applaudi les soignants, les médecins et tout le personnel médical, peu de personnes sont bien informées du travail de l'ombre de ces milliers de Bruxelloises et de Bruxellois. Toutes les interventions allaient dans le même sens. Les Gouvernements de M. Michel et de Mme Wilmès ont, il faut le dire, contribué à des avancées significatives et concrètes en la matière, comme M. Ikazban l'a souligné.

L'arrêté royal portant exécution de la loi du 12 mai 2014 relative à la reconnaissance de l'aidant proche et à l'octroi de droits sociaux à l'aidant proche est bien entré en

vigueur ce 8 septembre. Il a deux effets principaux. D'une part, il consacre la reconnaissance officielle du statut d'aidant proche. Bien souvent, les décideurs d'hier se référaient à l'absence d'une telle reconnaissance pour ne pas avancer sur le dossier, notamment à la Commission communautaire française, à la Commission communautaire commune et au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mais aujourd'hui, cette reconnaissance existe. Plus important encore, ledit arrêté ouvre des droits sociaux, notamment un congé thématique pour venir en aide à une personne en perte d'autonomie.

Il importe que Bruxelles avance concrètement sur ces questions, et pas de manière symbolique comme sous la législature précédente. De nombreuses dimensions – je me limiterai à celles relevant de la Commission communautaire française – dépendent de notre Assemblée. L'occasion nous est donnée d'évoquer des priorités qui n'ont pas été abordées par certains de mes prédécesseurs :

- continuer d'informer et de sensibiliser tout un chacun au rôle des aidants proches et au nouveau statut dont ils bénéficient ;
- proposer, dans le cadre de la promotion de la santé, des formations pour que les aidants proches prennent conscience de l'importance de leur propre santé ;
- continuer de soutenir davantage, avec les communes et la Commission communautaire commune, la création et le financement de nouveaux projets de répit ;
- lutter contre ce que j'appellerais le non-recours aux droits, car de nombreux aidants proches ne connaissent pas les services qui leur sont proposés ;
- faciliter, comme Mme Fremault l'a dit, l'accès à des financements structurels pour les acteurs et les services actifs dans ce domaine.

M. Ikazban a souligné l'importance des asbl Aidants proches Bruxelles ou Jeunes & aidants proches, qui font un travail gigantesque et doivent concentrer une grande partie de leurs faibles moyens au suivi administratif des différentes demandes.

Nous devons converger autant que possible vers des financements structurels.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Le secteur des aidants proches tient à cœur à l'ensemble du Gouvernement. Dans ces dossiers, mes compétences ainsi que celles de M. Maron, de M. Vervoort et de moi-même, sont croisées, à la Commission communautaire française et à la Commission communautaire commune.

Les aidants proches sont fondamentaux dans l'accompagnement et le soutien des personnes âgées ou porteuses de handicap. C'est pourquoi nous leur apportons une aide à travers l'agrément du réseau Bruxelles région aidante en action sociale. Par ailleurs, l'asbl Aidants proches Bruxelles a reçu une subvention d'un montant de 27.000 euros pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour son projet « Soutenir ceux qui soutiennent », dans le cadre de l'octroi de subventions facultatives en politique de la famille. Nous soutenons aussi l'asbl Aidants proches ainsi que Jeunes & Aidants proches.

Au-delà des aides ponctuelles, même si elles sont importantes, la Commission communautaire française et la

Commission communautaire commune entendent soutenir les aidants proches de façon structurelle. La Commission communautaire commune a prévu de soutenir le projet « Solidarité à la maison » (SAM) qui vise à créer un lien entre aidants proches, services d'aide et pair-aidance.

En dehors de ces aides structurelles, il faut souligner les initiatives prises par les acteurs de terrain, comme ce fut le cas durant cette semaine. L'asbl Aidants proches Bruxelles a organisé, en collaboration avec l'asbl Aidants proches Wallonie, plusieurs activités : deux journées de répit avec l'asbl Casa Clara, une séance d'information et d'échange avec la commune d'Uccle et un colloque sur le déconfinement « Made in aidants » avec l'asbl Aidants proches Wallonie. Ces activités sont autant de mises en avant du rôle des aidants proches.

La pandémie a été une période extrêmement difficile pour les aidants proches. Dans ce contexte, je me réjouis que l'asbl Aidants proches Bruxelles ait pu maintenir la ligne téléphonique active et répondre aux aidants proches qui la contactaient. Si le nombre d'appels a diminué pendant le confinement, les appels ont repris de plus belle dès le lancement du déconfinement :

- en juillet : 19 appels ;
- en août : 12 appels ;
- en septembre : 22 appels ;
- en ce début d'octobre : une petite dizaine d'appels.

Ces derniers mois, on constate une augmentation des appels, notamment en septembre.

Quant à savoir si les personnes âgées soutenues par un aidant proche se portent mieux que celles hébergées en maisons de repos, il est difficile de répondre de manière globale, tant les situations peuvent varier. Hélas, nous ne disposons pas d'informations précises, quantitatives et objectives à ce sujet.

À propos de la réglementation sur le statut d'aidant proche, et surtout de la communication à propos de ce statut, l'asbl Aidants proches publie sur son site ces informations à destination du public concerné. Cette asbl étant un point de liaison important pour tous les aidants proches, il nous semble particulièrement opportun que l'information y soit présentée.

Concernant les initiatives en matière de répit, soulignons l'action de l'asbl Casa Clara, qui propose aux parents aidants proches d'enfants malades ou handicapés des moments de répit. L'association a reçu en 2018 et 2019 une subvention du département initiatives, information et documentation du service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE).

Cette compétence relevant du cabinet du ministre Vervoort, je vous invite à lui adresser d'autres questions pour tout complément d'information sur le sujet. Ce travail s'effectue effectivement en complémentarité avec celui du ministre Maron et le mien.

Concernant les impacts budgétaires, en ce mois d'octobre, les négociations budgétaires sont en cours, dans le contexte très difficile de la pandémie qui a entraîné des dépenses nécessaires, cette année. Le mystère sera cependant bientôt levé puisque le conclave est en voie d'achèvement et nous saurons donc bientôt à quoi nous en tenir. Les conclusions des travaux budgétaires vous seront présentées dans un mois et vous pourrez alors constater quelles initiatives seront prévues pour soutenir ce secteur en 2021.

Enfin, Monsieur Weytsman, votre proposition en matière de promotion de la santé est une bonne idée, dont nous souhaitons tenir compte dans le futur plan qui y sera dédié. Nous pourrions néanmoins revenir plus en détail sur votre suggestion et les mesures utiles à cet égard dans les prochains jours.

M. Jamal Ikazban (PS).- En écoutant mes collègues et vous-même, Madame la ministre-présidente, je réalise qu'au sein de la Commission communautaire française, nous partageons tous les mêmes préoccupations à propos des aidants proches, qui se sacrifient pour les autres. Cette particularité est importante, que nous fassions partie de la majorité ou de l'opposition, de la gauche ou de la droite. C'est une bonne chose en démocratie.

Je me rends compte que ce sujet aurait mérité beaucoup plus qu'une interpellation et des questions auxquelles certains collègues se joignent. Comme vous l'avez dit en clôturant votre intervention, le sujet mérite d'être débattu plus avant.

Dans mon intervention, j'ai volontairement réexpliqué la définition d'un aidant proche. Très souvent, je constate que les gens qui suivent nos travaux ne savent pas de quoi il s'agit. Il y a peu, nous nous sommes tous en quelque sorte retrouvés dans la peau d'aidants proches. Dans ma définition, j'ai volontairement rappelé que ces personnes apportaient une aide bénévole. J'ai essayé de souligner la nécessité de créer un véritable statut pour les soulager et les protéger des conséquences sociales et financières qui peuvent se révéler catastrophiques. La pandémie que nous vivons doit être vue comme une opportunité. Pendant le confinement, nous avons tous un peu dû suspendre nos activités ou arrêter de travailler pour nous occuper d'un parent ou d'un proche.

J'attends que l'arrêté royal du 16 juin 2020 pris au niveau fédéral soit effectif. Mon groupe sera très attentif à ce que cela soit le cas. Néanmoins, la Commission communautaire française a certains leviers, utilisons-les. Quel que soit le niveau de pouvoir, nous ne pouvons faire l'impasse sur 10 % de la population belge et près de 18 % de la population bruxelloise qui se sacrifient pour les autres. Leur reconnaissance doit avoir lieu dans les faits. Mon collègue a raison d'évoquer le non-recours aux droits. Notre Parlement a organisé des travaux, des auditions, et nous les poursuivrons.

Madame la ministre-présidente, vous déclarez qu'il faut soutenir ceux et celles qui soutiennent les autres. Effectivement, il faut soutenir les personnes qui se sacrifient pour rendre des services à la collectivité. Quand elles s'occupent des plus faibles, elles font aussi œuvre utile, rappelons-le.

Mme la présidente.- J'entends l'intérêt de tous les groupes par rapport à ce sujet. Voyons, en Bureau élargi, quand fixer un après-midi pour débattre plus longuement de cette question, lors d'une séance plénière. Il me semble cependant compliqué, voire impossible, de le faire avant janvier.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je vous remercie d'avoir saisi la perche, Madame la présidente.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

LA PÉNURIE DE MÉDECINS PRATIQUANT L'IVG EN MILIEU EXTRAHOSPITALIER de Mme Leila Agic

À **MME BARBARA TRACHTÉ, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE LA FAMILLE**

Mme Leila Agic (PS).- La première loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) existe depuis 1991 et doit permettre à chaque femme d'avoir le choix de poursuivre ou non sa grossesse. Un débat secoue actuellement un autre hémicycle que le nôtre et en provoque un plus large au sein de la société belge.

Cette intervention doit avoir lieu dans un centre hospitalier ou extrahospitalier, à savoir un centre de planning familial (CPF) pratiquant l'IVG. Or, tous ne la pratiquent pas. Lorsque la patiente consulte un médecin qui refuse de pratiquer une IVG, ce dernier a l'obligation de l'en informer dès la première visite, mais pas de la diriger vers un centre de planning familial pratiquant cette intervention.

Sur internet, nous dénombrons quatorze centres de planning familial pratiquant l'IVG à Bruxelles, sur un total de plus de 25. Cela signifie que près de la moitié des centres situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ne la pratiquent pas, alors même qu'à l'heure actuelle, trois avortements sur quatre sont réalisés en milieu extrahospitalier, c'est-à-dire dans ces centres de planning familial.

Il y a actuellement une pénurie de médecins généralistes. Selon les chiffres du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE), de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) et de Sciensano, la part des jeunes diplômés disposés à s'orienter vers la médecine générale est insuffisante. Ce manque touche de manière encore plus criante les milieux extrahospitaliers, ce que dénonce d'ailleurs le département des sciences sociales de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Les centres de planning familial rencontrent en effet des difficultés à recruter des médecins généralistes et des gynécologues.

Qu'est-ce qui explique que seulement quatorze centres de planning familial pratiquent l'interruption volontaire de grossesse ? Quel est le nombre de médecins pratiquant l'IVG au sein de ces centres ? Les centres de planning familial rencontrent-ils effectivement des difficultés à trouver des médecins pratiquant l'IVG ?

Étant donné la pénurie évidente de médecins pratiquants l'IVG en milieu extrahospitalier, entretenez-vous des contacts avec vos homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour prévenir cette pénurie, notamment au niveau de la formation ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Les 27 CPF agréés par la Commission communautaire française n'ont pas forcément la taille et l'infrastructure nécessaires pour réaliser des IVG. Cependant, le maillage à Bruxelles paraît suffisant et couvre tout le territoire de la capitale. Les CPF n'ont pas de compétence territoriale exclusive et les femmes sont libres de se rendre dans le centre de leur choix.

Seuls quatorze centres pratiquent des IVG à Bruxelles parce que ce sont les seuls qui disposent d'une convention avec l'INAMI. Bien que certains centres en fassent la demande, car ils ont une activité médicale importante, pourraient accueillir l'infrastructure nécessaire et reçoivent des requêtes en ce sens, l'INAMI refuse depuis de nombreuses années de conventionner de nouveaux centres IVG, appliquant, en quelque sorte, un moratoire officieux.

Au sein des CPF, 38 médecins pratiquent l'IVG, dont certains dans plusieurs centres. Selon un cadastre réalisé en août 2019, onze d'entre eux, soit 29 %, ont plus de 55 ans et sont donc proches de la retraite. Un centre dépourvu d'intervenant recherche assidûment un médecin.

Plusieurs centres rencontrent des difficultés à recruter des médecins, pour les IVG mais aussi pour d'autres types de consultations. L'hypothèse principale est le manque de sensibilisation et d'information des étudiants en médecine à la médecine sociale en général, ainsi qu'à la pratique médicale en centre de planning familial et à la pratique de l'IVG en particulier.

Une autre hypothèse est que l'IVG est considérée comme un droit acquis depuis la loi de 1990, mais qu'il n'y a toujours pas de conscience des barrières effectives à l'accès à l'IVG, dont fait partie la pénurie de médecins.

La Fédération laïque de centres de planning familial (FLCPF) mène depuis plusieurs mois un travail d'éducation permanente visant à mettre en lumière cette nécessité de former les jeunes médecins à la pratique de l'IVG. Elle a produit, dans ce cadre, un film valorisant la pratique médicale de l'IVG, entre autres à l'attention des étudiants des facultés de médecine. Sa diffusion est prévue pour la fin de cette année.

Concernant les contacts avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour prévenir une pénurie, la déclaration de politique communautaire (DPC) indique que « le Gouvernement entend également sensibiliser les étudiants à l'importance de la maîtrise de la pratique médicale de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et inscrire les techniques d'IVG, de sensibilisation et de formation au travail en centre de planning dans le cursus d'enseignement en faculté de médecine et créer dans les hautes écoles et universités une formation continue interdisciplinaire d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ».

Les quatre fédérations de centres de planning familial et moi-même avons eu un contact avec le cabinet de la ministre Glatigny à ce propos, début 2020. Les difficultés récurrentes des centres de planning familial ont été exposées. Il a été convenu que son cabinet mandate l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) pour réaliser un cadastre des formations déjà données à ces sujets dans les différentes universités et hautes écoles. Cette problématique concerne en effet non seulement les médecins, mais également les professions paramédicales : infirmiers, sages-femmes, etc.

Sur la base de cette étude, des travaux devaient se poursuivre en vue de la création de modules de formation interdisciplinaires. Les contacts à ce sujet, interrompus en raison de la crise de la Covid-19, seront rétablis dès que possible. Je contacterai le cabinet de Mme Glatigny à cet effet.

Mme Leila Agic (PS).- Je ne doute pas que ce sujet vous tient autant à cœur qu'à moi. Par ailleurs, un débat sur la question a lieu à d'autres niveaux de pouvoir.

C'est un reportage diffusé dans le journal télévisé de la RTBF qui m'a incitée à poser cette question. On y apprenait

que seul un étudiant suivait un cours à l'Université libre de Bruxelles pour se préparer à l'IVG. Ce reportage m'a vraiment marquée, car on sait aujourd'hui que le délai est trop court et que les femmes pourraient, à l'avenir, devoir renoncer à l'IVG en raison du manque de médecins qui la pratiquent. C'est un élément inquiétant. Je ne peux que vous encourager à rester attentive à la question et à poursuivre vos travaux en la matière.

**LA MISE À DISPOSITION DES DÉPUTÉS DES ORDRES DU JOUR,
DE LA SYNTHÈSE DES DÉCISIONS ET DES PROCÈS-VERBAUX
DES COLLÈGES DU GOUVERNEMENT FRANCOPHONE
BRUXELLOIS
de M. Christophe Magdalijs**

**À MME BARBARA TRACHTÉ, MINISTRE-PRÉSIDENTE
DU COLLÈGE**

M. Christophe Magdalijs (DéFI).- Le Collège et cette Assemblée ont largement marqué leur attachement à la participation et à la transparence.

Le groupe DéFI a, en outre, souvent rappelé son attachement à la démocratie représentative, pilier central dans lequel il faut investir.

L'on entend de nombreuses critiques à l'endroit du Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB). Celui-ci fait pourtant un travail remarquable au niveau de la dématérialisation des travaux tant communaux que régionaux.

Parmi les applications développées, Editoria e-publications permet à différents pouvoirs publics de diffuser ordres du jour, synthèses, procès-verbaux, etc. Plusieurs communes et CPAS, ainsi que le Gouvernement régional et le Collège réuni, l'utilisent déjà.

En consultant cette plate-forme, je n'ai pas trouvé de documents concernant le Gouvernement francophone bruxellois. Je m'en suis quelque peu étonné, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale y ayant recours.

Pourquoi le Gouvernement francophone bruxellois n'utilise-t-il pas encore cette plate-forme ? Quand va-t-il le faire ?

J'imagine que, comme moi, vous vous accordez avec l'idée de partager les ordres du jour, les synthèses et les procès-verbaux.

Ne pourrions-nous aller un pont plus loin ? Nombre d'entre nous ont l'expérience du niveau communal, où nous parlons du droit de regard. En application de l'article 84 de la nouvelle loi communale, tous les documents peuvent être obtenus par les conseillers communaux auprès de l'administration. Sauf les réserves d'usage liées à la sécurité et aux données personnelles.

J'ai posé cette question à quelques éminents membres de cabinets qui m'ont répondu que c'était aller fort loin de demander des documents qui participent à la décision des Gouvernements. Ils ont ajouté qu'ils allaient rédiger les documents autrement, comme s'il fallait cacher des informations relatives aux décisions prises aux parlementaires. Sommes-nous bien sur la même longueur d'onde, à savoir qu'il n'y a rien à cacher aux parlementaires pour leur permettre d'exercer leur contrôle parlementaire, qui comprend la possibilité de consulter la totalité des documents qui servent aux décisions du Collège de la Commission communautaire française ou du Gouvernement régional ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Sans surprise, je partage votre volonté de transparence pour tout

ce qui a trait à la chose publique, et tout particulièrement les décisions du Gouvernement francophone bruxellois ou du Collège de la Commission communautaire française dont j'ai l'honneur d'assurer la présidence. Je pense pouvoir affirmer que l'ensemble des membres du Collège s'accordent à dire que les documents que vous citez dans votre question doivent être mis à la disposition des députés, mais aussi de l'ensemble des citoyens désireux de suivre nos travaux ou de connaître nos décisions en détail. Vous vous souviendrez d'ailleurs qu'au cours de la crise de la Covid-19 et dans le cadre des pouvoirs spéciaux, nous avons très rapidement transmis les arrêtés de pouvoirs spéciaux.

J'ai donc donné l'instruction à mon cabinet de faire en sorte que la plate-forme Editoria e-publications soit utilisée à cet effet. La chancellerie du Gouvernement francophone bruxellois s'inspirera des chancelleries du Collège réuni et du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Des contacts ont été pris à cette fin avec le CIRB et avec le cabinet du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale pendant l'été.

Par ailleurs, afin de pouvoir publier des synthèses de qualité, il a été demandé aux services du Collège de modifier le canevas des notes, en s'inspirant de ce qui est fait à la Région de Bruxelles-Capitale. Cette modification est entrée en vigueur le 14 septembre 2020.

Vous constaterez que nous mettons tout en œuvre pour que vous puissiez accéder à cette plate-forme dans les jours ou les semaines à venir.

Nous espérons que les ordres du jour et les synthèses des décisions du Collège seront publiés sur une base hebdomadaire à partir du début du mois de novembre. Ensuite, j'envisagerai avec mon cabinet la possibilité de publier les documents de ce type pour les réunions du Collège qui ont déjà eu lieu depuis le début de la législature. Nous verrons en fonction des canevas comment y intégrer les synthèses.

Enfin, pour assurer une large diffusion à ces publications, le site internet de l'administration disposera d'un lien renvoyant à la plate-forme éditoriale. Pour le reste, tout ce qui a trait à la publicité de l'administration doit être accessible aux députés comme à tout un chacun.

Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre de manière précise à propos de ce qui doit être qualifié de document administratif soumis à la publicité de l'administration et ce qui ne doit pas l'être. Tout ce qui est soumis à la publicité de l'administration doit être disponible et le sera. Je me renseignerai à propos des obligations légales en la matière et reviendrai vers vous prochainement pour répondre à ces questions plus précises.

M. Christophe Magdalijs (DéFI).- Je ne doutais pas que vous useriez de cette plate-forme. Merci aussi pour ces différentes initiatives.

Nous aurons donc un petit rendez-vous portant sur la disponibilité des documents, en application des règles encadrant la publicité de l'administration, qui me paraît devoir avoir un caractère un peu particulier dans le cadre du travail parlementaire.

**LA SENSIBILISATION/COMMUNICATION À LA PRÉSENCE
ET À L'UTILITÉ DES DAE DANS L'ESPACE PUBLIC
de M. Jamal Ikazban**

**À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ**

M. Jamal Ikazban (PS).- Chers collègues, connaissez-vous le sigle DEA ? Il signifie « défibrillateur externe automatique », aussi appelé « défibrillateur automatique externe » (DAE).

La pandémie ne met pas fin au phénomène des crises cardiaques. Il s'agit toujours de la première cause de mortalité dans les pays industrialisés. Une crise cardiaque peut survenir n'importe où, et quand une personne en est victime, il est important de réagir rapidement car les premières minutes sont cruciales. Les premiers soins doivent en effet lui être administrés dans les dix minutes : les lésions cérébrales s'installent quatre minutes après l'attaque et chaque minute supplémentaire diminue de 10 % les chances de survie.

Chez nous, chaque année, environ 9.000 personnes sont terrassées par un arrêt cardiaque inopiné, dont 17 à 30 % dans l'espace public. Les témoins de la scène pourraient apporter leur aide en administrant un choc électrique au moyen d'un DAE, mais c'est assez rare.

Il s'agit de ces petits boîtiers verts sur lesquels est illustré un cœur blanc, qui sont reliés au numéro d'urgence 112 et que l'on retrouve un peu partout dans l'espace public, dans nos stations de métro et autres gares.

Il en existe environ 10.000, soit une véritable armada pour sauver des vies en cas de crise cardiaque. Malheureusement, selon le Centre fédéral d'expertise des soins de santé, ces DAE ne permettent de sauver que 30 vies par an, tout au plus.

Au moment où une telle crise survient dans une station de métro ou dans une gare, par exemple, il suffirait à l'un des voyageurs avertis de décrocher le défibrillateur. Une voix électronique le guidera ensuite tout au long du processus visant l'administration d'un choc électrique défibrillant.

Or, un reportage effectué dans les stations de métro et gares bruxelloises a révélé qu'à peine une personne sur vingt connaissait l'utilité du DAE. Il est donc crucial que les autorités publiques élaborent une communication claire et concrète sur ces appareils qui se retrouvent de plus en plus dans l'espace public. Si l'installation de tels appareils part d'une bonne intention, il manque manifestement une stratégie globale ou, comme le déclare l'auteur du reportage, il nous faut former une chaîne de survie en communiquant sur ce risque et sur l'utilité des DAE. Ces petits boîtiers qui peuvent sauver des vies sont très difficiles à localiser.

Je tiens, à cette occasion, à remercier l'ensemble du personnel soignant qui sauve des vies tous les jours ainsi que les citoyens volontaires qui se forment aux gestes de premiers secours.

Quelles sont les informations et actions de sensibilisation élaborées par la Commission communautaire française sur les risques d'une attaque cardiaque ? Une communication claire et objective sur l'utilité des DEA, de même qu'une

campagne de sensibilisation du grand public dans les médias et dans les lieux de grande affluence comme les gares et les transports en commun sont-elles prévues ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- La Commission communautaire française n'a pas de programme de sensibilisation et d'information à propos des DEA.

La politique des DAE est une compétence exercée par le Service public fédéral (SPF) Santé publique, dans le cadre de l'aide médicale urgente. En ce sens, à Bruxelles, le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (Siamu) est le mieux placé pour prendre en charge les campagnes d'information et de sensibilisation que vous appelez légitimement de vos vœux.

Les DAE sont des appareils qui ont pour objectif la prévention tertiaire, à savoir éviter la survenue de complications à la suite d'un événement de santé. En ce sens, ils n'entrent pas directement dans la définition de la promotion de la santé pour laquelle la Commission communautaire française est compétente. En effet, la promotion de la santé ne porte ni sur la prévention tertiaire ni sur les changements de comportement individuels, mais sur la mise en œuvre des conditions favorables à la capacité d'agir d'une personne ou d'un groupe sur sa santé.

À cet égard, le Plan de Promotion de la santé a fixé dans sa première priorité l'objectif thématique suivant : « Promouvoir et soutenir les environnements et comportements favorables à la santé en matière d'alimentation, d'activité physique, de consommation d'alcool et de tabac. ». Derrière cet objectif se profilent évidemment des actions de sensibilisation qui ont des impacts sur la santé cardiovasculaire. Dans ce cadre ont été définis un ensemble de domaines d'action qui contribuent à prévenir les problèmes cardiovasculaires, comme l'alimentation, l'activité physique et la consommation d'alcool et de tabac, qui sont des déterminants du risque cardiovasculaire. En matière de promotion de la santé, il s'agit bien de prévenir les risques cardiaques.

La prévention, au niveau de la promotion de la santé, se centre parfois sur des actions de prévention secondaire, comme le dépistage des cancers colorectal et du sein, qui sont des programmes collectifs. Quant à la prévention secondaire des pathologies cardiovasculaires par un éventuel bilan de santé, elle est jusqu'à ce jour plutôt une responsabilité du médecin généraliste, qui a des échanges en colloque singulier avec ses patients.

Des initiatives intéressantes voient également le jour chez les pharmaciens.

La prévention primaire des maladies cardio-vasculaires relève bien des compétences de la Commission communautaire française, et nous y travaillons. Par contre, nous agissons très peu dans le cas de la prévention secondaire des pathologies cardiovasculaires.

S'agissant de la prévention tertiaire et de l'utilisation des DAE, nous ne sommes pas du tout compétents. À ce sujet, je vous invite à vous informer auprès du Siamu, qui est le mieux placé pour prendre en charge cette prévention tertiaire sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je n'ai évidemment pas voulu provoquer un débat sur les compétences en soulevant cette question et je vous remercie pour la franchise de vos réponses.

Si je comprends bien que les compétences et le travail de Promotion de la santé de la Commission communautaire française sont concentrés sur la prévention des crises

cardiaques et des accidents cardiovasculaires, je reste interpellé par le nombre de personnes qui en décèdent ou ne savent pas – ou n'osent pas – utiliser ce type d'appareils.

Au niveau des compétences, je vous entends bien et je compte sur vous pour relayer nos préoccupations auprès du SPF Santé publique. Nous avons en effet à Bruxelles beaucoup de stations de métro, d'espaces publics et de gens qui défilent.

J'avais l'impression qu'il était dans les compétences de la Commission communautaire française de soutenir la formation aux premiers secours, aux premiers soins, aux premiers gestes à apporter. N'y a-t-il pas moyen, dans ce cadre, d'attirer l'attention sur cette problématique ? Nous disposons d'énormément d'appareils installés par le SPF Santé publique, mais ils sauvent très peu de personnes.

Je relayerai également cette question où il le faut. Peut-être pouvez-vous aussi faire part de cette préoccupation au niveau fédéral. Au-delà de la question des compétences, nous devons faire mieux.

**LA RELANCE DE LA CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE
DE « LIAISON » ENTRE LES DIFFÉRENTES ENTITÉS FÉDÉRÉES
FRANCOPHONES DE BELGIQUE
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven**

**À MME BARBARA TRACHTÉ, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE LA COORDINATION DE LA POLITIQUE
DU COLLÈGE**

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Nous apprenions en août 2019, avec un certain étonnement, qu'un accord de principe avait été conclu, lors des négociations visant à former le Gouvernement régional ainsi que votre Gouvernement francophone bruxellois, pour créer un nouveau poste visant à renforcer les relations entre les francophones des Régions wallonne et bruxelloise et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette nouvelle fonction d'agent de liaison semblait taillée sur mesure pour un candidat déjà choisi et autoproclamé, à savoir l'actuel bourgmestre d'une commune bien connue de la Région bruxelloise. Cette annonce avait suscité de nombreuses questions au sein de mon groupe parlementaire, tant sur les contours de la fonction que sur la valeur ajoutée qu'elle était censée apporter, de même que sur les aspects budgétaires qui en découlent – autant de questions bien légitimes auxquelles j'ai tenté à plusieurs reprises d'obtenir des réponses.

Sans m'attarder sur ces rétroactes, vu les divers échanges que nous avons déjà eus à ce sujet, ce dossier a connu ces derniers jours un rebondissement m'incitant à y revenir aujourd'hui. En effet, un nouveau courrier a été adressé par M. Maingain au ministre-président du Gouvernement bruxellois afin de réactiver la procédure mise en suspens en raison de la crise de la Covid-19 qui, depuis mars, a particulièrement pesé sur les infrastructures publiques, à tous niveaux.

Fin juin 2020, vous affirmiez sans équivoque qu'aucune suite n'avait été donnée à ce dossier au cours des six derniers mois. Il semble pourtant que la procédure ait été réactivée. À la suite de ce rebondissement, j'aimerais vous poser les questions suivantes.

Avez-vous pris connaissance du courrier adressé par M. Maingain au ministre-président Vervoort au sujet de la création du poste d'agent de liaison ? La procédure de sélection d'un candidat pour ce poste a-t-elle été réactivée ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous décrire cette procédure ? Le candidat à cette fonction d'agent de liaison vous a-t-il contactée à ce sujet ?

La question de la création d'un poste d'agent de liaison est-elle de nouveau à l'ordre du jour ? Dans l'affirmative, des crédits budgétaires sont-ils prévus au budget 2021 de la Commission communautaire française pour couvrir les frais liés à cette nouvelle fonction ? Pour quel montant ?

Pour ma formation politique, la solidarité nécessaire entre les francophones doit avant tout se déployer au sein des politiques menées par les institutions existantes. En Région bruxelloise, il revient naturellement à la Commission communautaire française de défendre l'intérêt et la cohésion des Bruxellois francophones avec nos voisins wallons. Nous nous interrogeons toutefois encore et toujours sur la réelle valeur ajoutée qu'aurait la création de ce poste. C'est l'occasion de faire le point, vu les dernières déclarations en la matière.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - Ma réponse sera la même qu'il y a quelques mois puisque ce dossier n'a pas connu d'évolution. Vous me dites que le dossier a été réactivé depuis notre dernier échange, mais ce n'est pas le cas.

Vous me demandez si j'ai pris connaissance d'un courrier envoyé par M. Maingain à M. Vervoort. Non, je n'ai pas pu prendre connaissance du contenu de ce courrier étant donné qu'il a été adressé à son attention personnelle.

Quant aux relations avec les autres entités francophones, vous savez qu'elles me tiennent particulièrement à cœur et nous venons d'en parler grâce à votre interpellation au début de cette séance. Je vous remercie pour votre préoccupation constante sur ce sujet et de votre intérêt pour le bon fonctionnement de nos différentes entités fédérées francophones.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - Je soupçonnais que l'on allait me répondre dans ce sens-là. Je m'étonne alors des déclarations faites à la presse, selon lesquelles tout était réactivé : ce n'est manifestement pas le cas.

J'ai évidemment plutôt tendance à vous croire, Madame la ministre-présidente. Je regrette la confusion créée à ce sujet car je n'avais pas l'intention, a priori, d'y revenir.

À tout le moins, il faudrait peut-être s'interroger sur les services postaux ou sur les destinataires des fameux courriers.

Ce qui a été dit aux journalistes à l'occasion d'une interview tenait donc plutôt de l'anecdote que de l'information.

Vous avez témoigné, tout à l'heure, de votre volonté de travailler au renforcement et à la cohérence entre institutions francophones, qui sont l'une de vos missions : il serait regrettable de vous la voir confisquée.

**LA TENUE DE LA CIM SUR LA COORDINATION DES POLITIQUES
D'INTERVENTION EN LIEN AVEC LE MILIEU CARCÉRAL
ET LA PRÉSENTATION DE LA RÉSOLUTION RENFORÇANT
LES LIENS ENTRE LES ENFANTS ET LEUR PARENT DÉTENU
de M. Jamal Ikazban**

**À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE LA FAMILLE**

**ET À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE
DE LA SANTÉ**

M. Jamal Ikazban (PS). - Madame la ministre-présidente, je sais que cette question vous préoccupe autant que moi. En février dernier, j'interpellais M. le ministre Alain Maron sur les suites à donner à la résolution visant à favoriser les relations entre les enfants et leur parent en prison. Ce texte majeur pour le droit des enfants, tel que consacré par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ainsi que pour le droit des détenus et leur réinsertion à la sortie avait été adopté à l'unanimité en juillet 2019.

Notre pays est le seul, avec l'Italie, à aborder ce sujet en mettant en lumière l'impact de la détention d'un parent sur ses enfants. Si les deux parties subissent la privation de liberté du parent, directement ou indirectement, la privation de liens familiaux est une réalité vécue quotidiennement par tous. Cette situation laisse des traces, surtout chez les enfants, et c'est encore plus dramatique lorsque c'est la maman qui est détenue.

La crise sanitaire que nous subissons de plein fouet n'a très certainement pas épargné ces familles dont l'un des parents est en détention. Le maintien de liens entre les enfants et le parent détenu en temps de Covid-19 tiendrait du miracle. D'où l'importance de revenir vers vous avec cette question.

Fort heureusement, et comme le prévoit la résolution, nous devons en priorité viser l'amélioration de l'accueil des enfants lorsqu'ils rendent visite à leur parent en prison, afin de renforcer les structures qui participent au maintien et au développement des liens familiaux réguliers et sereins durant la détention, mais aussi après la sortie du parent.

Cette résolution touche à d'autres compétences que celles de la Commission communautaire française, mais c'est au sein de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé de la Commission communautaire française que ce texte a été présenté et adopté. Même si la Commission communautaire française jouit d'une compétence limitée, voire très limitée en la matière, elle se greffe à celle portant sur l'action sociale et la famille pour être défendue.

La Commission communautaire française joue un rôle important pour donner du sens aux textes que nous votons. Son rôle n'est pas négligeable non plus au sein d'une conférence interministérielle (CIM) pour porter cette résolution et faire pression sur les autres niveaux de pouvoir concernés et certainement plus compétents en la matière.

Il est notamment important de faire adopter un tel texte par la Commission communautaire commune. C'est l'occasion de réclamer à nouveau un renforcement des missions conjointes de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune.

En février, le ministre Maron avait d'ailleurs fait part de son intention de relancer à ce sujet la ministre Valérie Glatigny, chargée de piloter la prochaine CIM visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral. Ce contact a-t-il eu lieu ?

La CIM en question s'est-elle tenue comme prévue ? Si oui, quelles décisions ont-elles été prises concernant la résolution renforçant les liens entre les enfants et leur parent détenu ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Comme vous l'avez dit, les compétences de la Commission communautaire française en la matière sont ténues, mais il s'agit néanmoins d'un sujet qui nous préoccupe et au sujet duquel nous nous efforçons d'agir dans le cadre de nos compétences.

Depuis la sixième réforme de l'État, les services d'aide aux justiciables relèvent de la Commission communautaire commune et non plus de la Commission communautaire française. Au sein de la Commission communautaire française, nous soutenons néanmoins quelques projets ou associations qui exercent une partie de leurs activités en prison, essentiellement sur les aspects liés à la santé et à la promotion de la santé des détenus et des détenues. Je pense par exemple à l'asbl I.Care et à son projet Humani, ou à l'asbl l'Ambulatoire-Forest.

Je tiens à préciser que les portes des associations de la Commission communautaire française sont évidemment ouvertes à tous. D'anciens détenus fréquentent nos centres d'action sociale globale (CASG), nos centres de planning familial (CPF), nos maisons médicales, nos services de médiation de dette, etc. Je prévois d'ailleurs une visite de terrain prochainement à la prison de Berkendael avec l'asbl I.Care, dans le cadre de son travail de promotion de la santé des détenus et de son projet Humani. J'espère que les conditions sanitaires nous permettront d'effectuer cette visite au cours des prochaines semaines.

En ce qui concerne la CIM visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral, M. Maron et moi-même avons eu des contacts à ce propos avec les membres du cabinet de Mme Glatigny en avril. Nous sommes revenus vers eux en septembre. Un premier comité de pilotage aura lieu 26 octobre avec tous les cabinets pour préparer ladite CIM.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je suis très inquiet car nous devons rendre ces services aux détenus dans les prisons, et pas seulement durant cette crise sanitaire. Je vous ai d'ailleurs déjà interrogée à ce sujet. J'ai concentré mes questions aujourd'hui sur la résolution adoptée par notre Assemblée concernant les relations entre les enfants et les parents. Les détenus aussi ont des droits, ainsi que leurs enfants. Cela pose la question des textes que notre Assemblée adopte, et nous devons également en parler en Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Le fait que ces services ne fonctionnent plus ou n'apportent plus d'aide aux détenus m'inquiète. Ce sont des êtres humains, que nous avons le devoir d'aider en vue de leur sortie de prison. L'objectif que nous poursuivons, en tant que pouvoirs publics, est de veiller à ce que les détenus sortent dans la dignité et puissent se construire un projet d'avenir et se réinsérer.

Je sais que nous partageons les mêmes préoccupations et je suis d'ailleurs fort intéressé par votre visite sur le terrain. Notre formation politique continuera à relayer ces préoccupations liées à la dignité des détenus au sein de cette Assemblée et aux autres niveaux de pouvoir.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je partage évidemment les préoccupations de M. Ikazban à propos des difficultés rencontrées pour fournir ces services, qui devraient normalement être donnés en prison pour permettre aux détenus de vivre dans un minimum de dignité.

Pour ce faire, nous dépendons entièrement de la justice, du bon vouloir des directeurs de prison et des grèves des agents, qui peuvent dans un certain nombre de cas constituer des barrières au travail des associations.

Les députés peuvent visiter les prisons. Je vous invite à exercer ce droit dont vous disposez. C'est une expérience édifiante, qui confirmera hélas un certain nombre des constats faits par M. Ikazban. C'est aussi absolument nécessaire dans une démocratie.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je vous remercie d'avoir précisé ce que je savais déjà : nous partageons les mêmes préoccupations. Je vous remercie également d'avoir saisi la perche qui vous était tendue, puisque vous invitez quelques députés à vous accompagner lors de vos visites de terrain.

Ce sera avec grand plaisir et, ce faisant, nous ne devons pas multiplier les visites. Cela constituera certainement une expérience intéressante. Nous sommes plusieurs ici à être très préoccupés par ces questions. Avec mon groupe, je suis partant pour vous accompagner lors de l'une de vos visites de terrain afin de renforcer le travail que nous avons à faire ensemble pour ces personnes. Elles attendent de nous que nous leur rendions un peu de dignité humaine.

Mme la présidente.- Je prendrai contact avec la ministre-présidente pour voir comment organiser une éventuelle visite. Je ne peux que vous inviter à exercer ce droit et à vous rendre dans les prisons afin de constater par vous-même la situation et d'avancer sur ces questions, tant au sein de la Commission communautaire française que dans les autres endroits où vous exercez des mandats.

**LE CENTRE WALLONIE-BRUXELLES DE PARIS
de M. Geoffroy Coomans de Brachène**

**À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE EN CHARGE DES
RELATIONS INTERNATIONALES**

Mme la présidente.- En raison d'un problème de connexion, la ministre-présidente répondra à la question orale à la place du ministre Clerfayt.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Nous évoquons le fameux agent de liaison entre les entités fédérées francophones, mais j'aimerais vous parler d'une autre entité qui nous est proche, la France, à travers le Centre Wallonie-Bruxelles (CWB) de Paris.

En vertu de l'accord de coopération tripartite du 20 mars 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, Wallonie-Bruxelles International (WBI) gère les Relations internationales de la Commission communautaire française. Une dotation annuelle de 232.000 euros lui est versée et un crédit budgétaire spécifique est dédié à l'action internationale de la commission.

Même si la Commission communautaire française n'a pas signé formellement d'accord avec la France, un budget spécifique est consacré chaque année à une mise en valeur de Bruxelles – j'insiste – au CWB de Paris. À travers une

programmation résolument pluridisciplinaire et ouverte aux territoires innovants, le centre assure la promotion en France des talents émergents ou confirmés de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans une perspective d'optimisation de leur diffusion en France.

Un accord avec la France est-il envisagé ? Quelles sont les raisons qui ont amené la Commission communautaire française à ne pas signer d'accord formel avec ce pays ?

Disposez-vous d'un rapport d'activités du CWB de Paris ? Quelles sont vos remarques à cet égard ?

On m'a demandé de retirer la troisième question sur un plan de gestion, sur le suivi et ce qui est prévu pour la Région bruxelloise, et je le regrette.

Mme la présidente. - Si l'on vous a demandé de la retirer, cela ne sert à rien de la dire d'une autre manière. C'est parce que le Bureau a estimé qu'elle n'était pas de la compétence de la Commission communautaire française.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente. - Le Gouvernement de la Communauté française de Belgique a signé le 22 mars 1999 un accord de coopération linguistique, culturelle, éducative et scientifique avec le Gouvernement de la République française. La Commission communautaire française n'est pas associée à la gestion de cet accord.

La collaboration entre WBI et la France se base sur des relations bilatérales directes, hors commissions mixtes permanentes. En effet, le système des commissions mixtes n'est plus mis en place, sur volonté française, depuis quelques années.

M. Clerfayt dispose bien du rapport d'activité 2019 du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. L'année 2019 a été une année symbolique pour le centre, qui a fêté ses 40 ans d'existence. Depuis sa création, ce sont plus de 10.000 artistes, tous champs confondus, qui y ont été programmés. En 40 ans, l'outil de diffusion qu'est le centre a fait la preuve de son efficacité et de son originalité, que ce soit au niveau de la littérature, du cinéma, des arts vivants ou des arts visuels intégrant le secteur du numérique.

La saison 2020 valorise spécialement les opérateurs bruxellois et renforce l'image de Bruxelles, qui jouit d'un capital symbolique puissant. La programmation 2020, intitulée « #Futurs spéculatifs », bénéficie du soutien de la Commission communautaire française à hauteur de 40.000 euros répartis sur sept projets. Ces derniers couvrent l'ensemble des territoires de la création contemporaine et sont porteurs d'un label « 100 % Bruxelles » constituant un traceur de la saison du centre.

M. Clerfayt est en contact avec WBI, entre autres par le biais des relations internationales de la Commission communautaire française pour tout ce qui concerne ses activités. En 2020, nous aurions dû faire un travail de concertation avec les collègues de la Commission communautaire française afin de déterminer les axes structurants de nos collaborations avec WBI. Étant donné la crise sanitaire que nous connaissons, cela n'a pas été possible.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR). - Je m'attendais à ce que le rapport d'activités 2019 ait été transmis, d'autant plus qu'il s'agissait de l'année symbolique des 40 ans d'existence du CWB.

Pour l'année 2020, le titre « Futurs spéculatifs » prête à sourire, voire à un certain cynisme, eu égard aux difficultés rencontrées par le CWB et d'autres institutions culturelles cette année. Néanmoins, je déplore que la Région de Bruxelles-Capitale n'ait pas mis davantage les mains dans

le cambouis pour se mettre en avant. D'autres sons de cloches moins optimistes relaient le manque de visibilité de la RBC dans un tel centre, dont l'utilité est pourtant indéniable pour assurer la visibilité de nos artistes et de Bruxelles en général, et renforcer la notoriété de la Région sur la scène internationale. J'espère que le ministre Clerfayt entendra ces préoccupations et qu'il assurera le suivi du dossier. Nous serons en tout cas très vigilants à ce que la voix de Bruxelles soit entendue à l'étranger et à Paris en particulier, qui est une importante vitrine internationale.

**LES RISQUES D'AUGMENTATION DE LA DÉTRESSE
ET DU SUICIDE SUITE À LA CRISE DE LA COVID-19
de M. David Weytsman**

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ**

M. David Weytsman (MR). - Il s'agit d'une question délicate mais néanmoins, vous en conviendrez, assez importante.

Plus de 2.000 personnes se donnent la mort chaque année en Belgique. Le Centre de prévention du suicide craint une augmentation des cas de passage à l'acte cette année à la suite de la crise de la Covid-19.

Après avoir régressé pendant une vingtaine d'années de manière assez importante, le suicide, septième cause nationale de mortalité et première dans les tranches d'âge 15-24 ans et 25-44 ans, est reparti à la hausse (+ 10,4 %) dans les dix-neuf communes bruxelloises en 2019. Selon les chiffres que j'ai obtenus, 106 personnes se sont donné la mort et 363 personnes en détresse ont tenté de se suicider.

Cette crise sanitaire ne fait qu'empirer les choses. De nombreuses personnes ont perdu leurs repères ou, pire encore, leurs proches. La crise économique n'a fait qu'aggraver les problèmes. Le confinement et la distanciation physique ont touché nos jeunes. Nos aînés ont souffert de l'isolement et de la peur du virus.

Selon le Centre de prévention du suicide, les personnes les plus à risque sont les adolescents et les personnes âgées. Cependant, avec cette crise, les experts ont remarqué que les indépendants étaient particulièrement touchés. Fin juin, un tiers des appels sur la ligne d'écoute wallonne provenaient d'indépendants en détresse. La Wallonie a d'ailleurs dégagé 126.000 euros afin que l'asbl Un pass dans l'impasse, qui vient en aide aux indépendants, renforce ses activités et engage deux équivalents temps plein (ETP), avec pour objectifs de mettre en place un système de support psychologique et une ligne téléphonique pour les indépendants en détresse. À ma connaissance, une telle mesure qui vise à aider les indépendants n'existe pas à Bruxelles.

Les conséquences de la Covid-19 sur la santé mentale se font ressentir pleinement, et nous en discutons régulièrement au sein de cette Assemblée et de la Commission communautaire française. Depuis le début de cette crise, les appels au Centre de prévention du suicide ont été de plus en plus nombreux. Comme nous, tous les experts s'inquiètent et tirent la sonnette d'alarme.

Quels constats tirez-vous de ces tendances ? Quelles rencontres avez-vous effectuées avec les acteurs de terrain et quels sont vos retours ?

Quels moyens budgétaires sont-ils accordés au Centre de prévention du suicide afin qu'il puisse affronter les conséquences de cette crise et renforcer ses services ?

Des campagnes de sensibilisation et de communication sont-elles prévues ? Si, oui, lesquelles ?

La création d'une ligne téléphonique, comme en Wallonie, pour les indépendants en détresse, est-elle à l'ordre du jour ? Si oui, quand sera-t-elle mise en place ?

Le Centre de prévention du suicide ne sait plus comment répondre à toutes les nouvelles demandes et assurer toutes les consultations en présentiel. Des moyens pour du personnel supplémentaire sont-ils prévus ?

M. Alain Maron, ministre.- Avant de se prononcer sur les constats que vous faites, il faut que nous soyons au clair sur les chiffres que vous avancez. Vous nous dites qu'en Région bruxelloise, le phénomène du suicide est en hausse et que l'on en a dénombré 106 en 2019, soit une hausse de 10 % par rapport aux chiffres de 2018.

Or, le 25 juin dernier – et cela n'a pas changé depuis –, en présence du Centre de prévention du suicide, l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale nous présentait ses analyses du nombre de suicides enregistrés par le parquet et évoquait une diminution des chiffres. Cette tendance est cohérente avec ce que l'on observe chaque année depuis plus de vingt ans. Nous étions en 1998 à plus de 200 suicides à Bruxelles, en 2017 à 133 et en 2018 à 117 – derniers chiffres dont dispose l'Observatoire –, pour en arriver à 106 en 2019 si l'on en croit ce que vous dites. Il s'agit donc d'une diminution. Et, contrairement à ce que vous avancez, l'observatoire nous indique aussi que le nombre de tentatives de suicide n'est pas non plus en augmentation en Belgique.

Je vous invite à prendre contact avec l'Observatoire et à nous envoyer vos documents source pour que l'on puisse y voir plus clair sur vos chiffres. J'en profite pour vous rappeler que Bruxelles se situe au-dessous des moyennes des deux autres Régions.

Il ne s'agit pas de s'en réjouir ni de s'en satisfaire. La situation est claire, les déterminants du suicide que vous évoquez, à savoir le chômage, l'isolement, le confinement, la peur de la maladie, la perte d'un proche, le manque de contacts sociaux, etc., ont été accentués par le confinement et toutes les mesures liées à la Covid-19. Cette situation risque en effet de faire augmenter le taux de suicide si nous ne faisons rien.

C'est pourquoi, dès le début de la crise, nous avons renforcé les actions du Centre de prévention du suicide et de Télé-Accueil comme centres d'écoute pour un montant de 100.000 euros, grâce à l'obtention de Fonds Covid-19, en ce compris des fonds d'accompagnement.

Pour ce qui est des rencontres avec le Centre de prévention du suicide, depuis le début de la législature, mon cabinet est régulièrement en contact avec ce dernier, et j'y suis moi-même passé juste avant le confinement. Pour rappel, il n'y a qu'un Centre de prévention du suicide en Région bruxelloise et cette asbl connaît des problèmes de gestion depuis de nombreuses années. Diverses difficultés internes ont successivement amené trois directeurs et directrices à démissionner. Le dernier conseil d'administration a également démissionné à la fin de l'année dernière après plus de vingt ans d'activité.

Ces événements ayant confronté l'association au risque de liquidation et de retrait d'agrément, un nouveau conseil d'administration composé de bénévoles écoutants s'est constitué dans l'urgence et une nouvelle directrice a été engagée à temps plein en juin 2020, comme cela avait été promis lors de mon passage au Centre quelques mois plus tôt.

En vertu de ces difficultés et du rapport du service de l'inspection, qui évoquait le fait que le centre ne remplissait plus ses missions agréées et subventionnées, et afin d'éviter un retrait d'agrément, un comité d'accompagnement a été mis en place par mon cabinet et l'administration dans le but de soutenir l'asbl et d'envisager des solutions à court, moyen et long terme. Son évolution mérite encore toute l'attention de l'administration et de mon cabinet, car la situation reste encore très délicate malgré une amélioration sensible.

Une prochaine rencontre aura lieu le lundi 12 octobre afin de faire le point et d'évaluer ensemble les suites que nous allons donner aux différents projets de prévention, d'écoutes et de formations sur la problématique du suicide, le centre étant appelé à orienter son action sur la prévention et l'écoute.

L'asbl peut soumettre une demande d'agrément supplémentaire comme centre de formation en vue de former et sensibiliser davantage les professionnels du secteur social-santé à ces problématiques, qui sont souvent mal appréhendées.

L'idée est de les soutenir dans leurs projets de campagne et de communication, mais pas de créer une ligne téléphonique spécifique en plus du 0800, lequel est déjà actif sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

S'agissant de la ligne d'écoute « Un pass dans l'impasse » lancée par la Wallonie pour les indépendants, une rencontre est programmée le 13 octobre prochain afin de voir dans quelle mesure cette ligne pourrait être aussi utilisée par les Bruxellois qui en ressentiraient le besoin. Comme je l'ai déjà exposé ici et à la Commission communautaire commune, de nombreuses lignes d'écoute ont été développées en Région bruxelloise et en Région wallonne dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, mais leur succès n'a été que relatif. C'est pourquoi il importe d'intégrer nos dispositifs et d'élaborer d'autres stratégies, notamment sur le Plan de la prévention et du soutien de deuxième ligne. C'est ce que nous sommes en train de faire.

Le Centre de prévention du suicide me confirme qu'il accueille toutes les nouvelles demandes en présentiel dans les 72 heures qui suivent la prise de contact sur place ou par téléphone. À ce jour, ce centre n'est ni agréé ni subventionné par la Commission communautaire française pour assurer des consultations de quelque nature que ce soit. Ce n'est donc par l'objet de son mandat. Les consultations qu'il propose sont réalisées par du personnel sur fonds propres ou du personnel rémunéré dans d'autres cadres.

Par ailleurs, la Commission communautaire française agréée et subventionne 22 services de santé mentale (SSM) qui ont été considérablement renforcés afin de répondre, parmi d'autres types de demandes en augmentation ou potentiellement en augmentation, aux éventuelles réorientations engagées par le Centre de prévention du suicide.

M. David Weytsman (MR).- Loin de moi l'idée de polémique, car je pense qu'en bout de compte, nous partageons tous la nécessité d'intervenir toujours davantage dans ce type de situation.

J'ai signalé que nous observons une diminution des suicides et des tentatives de suicide depuis vingt ans. Peut-être faudrait-il effectivement vérifier les chiffres. Ceux dont je dispose sont ceux du Parquet, et ils ont d'ailleurs été relayés dans la presse, mais je me suis peut-être trompé. Si tel est le cas, je m'en excuse.

Le fait est que cette question doit être une priorité. Je retiens que de nombreuses initiatives ont déjà été prises à cet égard, et vous faites bien de rappeler que des lignes ont été ouvertes, même si elles sont parfois peu sollicitées. Il faudrait peut-être en faire davantage la publicité. Dans toutes les interventions, vous demandez de mieux informer, et tel est le rôle de la Commission communautaire française. Mais manifestement, sur le terrain, cela ne percole pas suffisamment. Je pense que l'initiative wallonne, qui pourrait être étendue à la Région bruxelloise, est extrêmement positive.

Nous voyons toutes et tous que l'impact de la crise économique sur les commerçants et les indépendants est de plus en plus dramatique. Un soutien psychologique spécifique à ces acteurs, qui vivent une situation particulière, en étendant les services proposés en Wallonie aurait dès lors un effet très positif.

**LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PERSONNE ÂGÉE
de Mme Françoise Schepmans**

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE**

Mme Françoise Schepmans (MR).- Le 1^{er} octobre est la Journée internationale des personnes âgées. De nombreuses activités ont été développées en ce jour. Ainsi, trois acteurs bruxellois majeurs dans la lutte contre l'isolement social, à savoir la Croix-Rouge, l'asbl Bras dessus bras dessous et Het Buurtpensioen-Pens(i)onsQuartier, s'étaient associés pour leur offrir des fleurs.

Un geste symbolique qui prend tout son sens car nos seniors ont particulièrement souffert de la crise sanitaire. L'isolement social et la solitude ont eu un impact important sur la santé mentale de nombre d'entre eux.

Votre Gouvernement a-t-il mis en œuvre des actions plus spécifiques afin de mettre à l'honneur nos seniors en cette journée internationale ? Avez-vous pris connaissance d'activités organisées par les communes ? Ne serait-il pas intéressant de regrouper et de communiquer ces informations, notamment sur le site de la Commission communautaire française ? À l'approche de l'hiver, une campagne de communication serait-elle envisageable afin de prévenir l'isolement des personnes âgées ?

M. Alain Maron, ministre.- La Commission communautaire française n'a déployé aucune action spécifique directe pour mettre à l'honneur les seniors à l'occasion de cette journée.

Il faut toutefois citer l'asbl Bras dessus bras dessous, notamment soutenue par la Commission communautaire française, qui a organisé, pour la troisième année consécutive, l'action « Simple comme une fleur » en collaboration avec la Croix-Rouge et l'asbl Het Buurtpensioen-Pens(i)onsQuartier. À cette occasion, les passants ont reçu une fleur qu'ils pouvaient, à leur tour, offrir à une personne âgée de leur entourage. Au cours de cette action de sensibilisation d'une journée, 2.700 gerbes ont été distribuées à Bruxelles, Nivelles et Ottignies.

J'en viens à votre proposition, dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées, de rassembler sur le site de la Commission communautaire française les informations relatives aux initiatives communales. Je vous rejoins sur le fait que ces dernières devraient bénéficier d'une meilleure promotion. Toutefois, les sites communaux et la presse locale et communale sont certainement les meilleurs vecteurs de ces messages. Nous pourrions envisager de mieux promouvoir cette journée et d'indiquer, sur le bandeau d'accueil des sites web de la Commission communautaire française et d'Iriscaire, les activités organisées partout dans Bruxelles.

S'agissant de l'isolement des personnes âgées, au lieu d'envisager une énième campagne de prévention, nous souhaitons travailler de manière structurelle. D'abord, en poursuivant notre soutien à diverses associations, comme Bras dessus bras dessous, dont je salue à nouveau l'action en la matière. Ensuite, en augmentant l'offre d'aide à domicile, ce que nous venons de faire. Pour rappel, nous avons décidé une augmentation de 2 % du contingent pour 2020 et de 5 % pour 2021. Enfin, en revoyant en profondeur l'offre d'aide, de soutien, de lieux de liens sociaux et de soins destinés aux personnes âgées, en collaboration avec la Commission communautaire commune, Iriscaire et la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie).

Avant même l'arrivée de la Covid-19, qui a mis en évidence la fragilité des personnes âgées, les accords de majorité de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française prévoyaient déjà de travailler véritablement à l'insertion des aînés dans la société. Les objectifs étaient notamment de leur permettre de rester le plus longtemps possible chez eux et de renforcer au maximum la qualité de l'accueil dans les structures spécialisées, dont les maisons de repos et les maisons de soins.

Mme Françoise Schepmans (MR).- L'attention portée aux aînés a toute son importance, particulièrement en cette période difficile au cours de laquelle la proximité est essentielle. En effet, il est fréquent que les personnes âgées n'aient pas la capacité ou la possibilité de mieux s'informer via les réseaux. Toute initiative favorisant la proximité est donc intéressante.

La séance est suspendue à 11h52.

La séance plénière est reprise à 14h02.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la présidente. - L'ordre du jour et l'heure appellent les questions d'actualité. Nous avons aujourd'hui trois questions d'actualité, qui concernent le même sujet.

LA FORMATION EN ALTERNANCE de Mme Isabelle Emmerly,

L'ATTRACTIVITÉ DE LA FORMATION EN ALTERNANCE POUR BOOSTER L'EMPLOI question d'actualité jointe de M. Kalvin Soiresse Njall et

L'ACCORD DE GOUVERNEMENT VIVALDI : 80 % DE TAUX D'EMPLOI EN 2030 ET UNE INCITATION FISCALE POUR LA FORMATION et question d'actualité jointe de M. Michael Vossaert

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme Isabelle Emmerly (PS). - À peine formé, le Gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de 80 % chez les 20-64 ans d'ici 2030. Comme nous, les experts en économie trouvent cette ambition louable, mais peu réaliste. Pour atteindre cet objectif, ces derniers préconisent de miser avant tout sur les investissements publics dans les secteurs à haute employabilité pour les personnes peu ou pas diplômées et d'améliorer la formation.

Les chiffres des experts sont assez négatifs. En effet, à peine la moitié des personnes n'ayant pas obtenu leur diplôme d'enseignement secondaire trouvent un emploi. Ils indiquent par contre que l'enseignement en alternance constitue une réelle opportunité pour ces jeunes peu enclins aux études. C'est d'ailleurs là que se situe la marge de croissance possible du taux d'emploi. Les formations organisées en entreprise répondent en effet directement aux besoins et difficultés de recrutement de ces jeunes. Notre déclaration de politique communautaire (DPC) fait d'ailleurs part de cette volonté d'intensifier la formation en entreprise et la formation en alternance.

Le Gouvernement fédéral a déclaré l'organisation d'une conférence annuelle pour discuter de ce sujet avec les entités fédérées. Par conséquent, des contacts ont-ils déjà été noués avec le ministre Dermagne et vos homologues wallonne et flamande à ce propos ? Si ce n'est pas le cas, cette concertation a-t-elle déjà été planifiée ? Pouvez-vous déjà nous faire part de certaines mesures en matière de formation professionnelle et de formation en alternance que vous comptez proposer ?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). - J'ai déjà eu l'occasion en commission de vous interroger sur la concertation prévue sur la formation en alternance entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région bruxelloise et la Commission communautaire française. Je ne reviendrai pas sur les propos de Mme Emmerly au sujet des ambitions du nouveau Gouvernement fédéral. Ces ambitions sont absolument essentielles dans le cadre du redéploiement économique recherché pour notre pays, surtout après cette crise sanitaire.

La plupart des experts sont d'avis que notre formation en alternance est en retard et qu'il faudra mettre les bouchées doubles pour atteindre le taux d'emploi de 80 % désiré. Mes questions seront davantage axées sur la déconstruction des stéréotypes de la population sur ce secteur : en effet, nous ne réaliserons pas nos objectifs sans la volonté des

citoyennes et des citoyens qui en ont besoin de se former en alternance.

Quels sont les objectifs que se fixe le Collège de la Commission communautaire française sur les plans de la valorisation et de l'attractivité de la formation en alternance ? Depuis le début de la législature, quels sont les leviers que vous mettez en œuvre afin que l'investissement de nos concitoyens dans cette filière soit beaucoup plus proactif ?

M. Michael Vossaert (DéFI). - Ce matin, nous avons parlé de concertation entre les francophones et évoqué la formation en alternance.

L'ambitieuse politique de formation reprise dans l'accord de majorité du nouveau Gouvernement fédéral annonce un taux d'emploi à 80 % pour 2030. Ce chiffre est-il réaliste ? Avez-vous été concerté en amont, eu égard à cet objectif et aux modalités pratiques qui vont en découler – incitation fiscale pour les entreprises, territoires zéro chômeur, etc. ?

Nous avons déjà inscrit dans notre politique une série de dispositifs, comme le revenu de formation, ou des éléments budgétaires visant à améliorer la formation professionnelle, même si certains prétendent que rien n'est développé à Bruxelles pour dynamiser ce secteur. Un organe de concertation est-il prévu ? On parle d'une conférence de l'emploi, avez-vous déjà été contacté à ce propos ? Quel sera l'impact de cet accord sur notre politique de formation ?

M. Bernard Clerfayt, ministre. - La publication, dans la presse, de cet extrait de l'accord de majorité a mis en évidence la question du taux d'emploi. Comment y parvenir ? C'est un enjeu essentiel : plus il y a de citoyens qui participent au marché du travail, plus le niveau de prospérité augmente. La pauvreté baisse, davantage de personnes contribuent à l'effort collectif par le biais de l'impôt et financent les services publics. C'est donc une condition de réussite d'une société efficace et moderne.

En Europe, les pays scandinaves atteignent d'ailleurs des taux d'emploi très élevés, de l'ordre de 75 %. Il faut certainement continuer à en faire un objectif. La Belgique s'était d'ailleurs déjà fixé le projet d'atteindre les 73 %. Toutefois, je partage les nombreux questionnements au sujet de l'ambitieux taux d'emploi de 80 % en 2030, d'autant qu'existent dans ce domaine de très grandes inégalités régionales. Si la Flandre atteint déjà le taux des pays scandinaves, la Wallonie et Bruxelles en particulier connaissent des taux beaucoup plus faibles, à peine supérieurs à 60 %. En Région bruxelloise, on atteint 62 ou 63 %, avec des différences marquées entre hommes et femmes.

Je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer le ministre fédéral du travail. D'ailleurs, vous pensez bien qu'aucun négociateur de la coalition Vivaldi ne m'a consulté à ce sujet ! M. Dermagne est encore en train de constituer son cabinet et de prendre connaissance des dossiers de sa feuille de route. Avant de faire des propositions, j'aimerais me concerter avec lui, tant sur les objectifs et les chantiers que sur les moyens financiers.

La formation professionnelle est en effet l'une des clés les plus importantes pour permettre au plus grand nombre de retrouver de l'emploi.

Dans cette formation professionnelle, la formation en alternance est l'un des leviers reconnus par tous comme devant être absolument activés. En comparaison avec des pays voisins, nous n'activons pas suffisamment ce mécanisme. Or l'on sait à quel point il est efficace dans des pays comme la Suisse et l'Allemagne.

Dans notre accord de majorité, nous avons inscrit la volonté de développer la formation en alternance, après évaluation du dispositif actuel, afin de réorienter ses actions vers plus de souplesse, d'efficacité et de lisibilité.

La formation en alternance ne concerne pas que Bruxelles ou la Commission communautaire française. Elle concerne aussi la Région wallonne et la Communauté française. Il existe un accord-cadre de coopération relatif à la formation en alternance, qui lie ces différents partenaires. La Région wallonne et la Communauté française, qui ont rédigé leur accord politique en même temps, ont inscrit la volonté de tenir des États généraux de l'alternance. Au nom de la Commission communautaire française, nous avons demandé à rejoindre cette dynamique et souhaité l'instauration d'un Gouvernement quadripartite – Région wallonne, Région bruxelloise, Commission communautaire française et Communauté française – afin de travailler ensemble sur ces matières.

La Wallonie souhaite avancer très vite. Elle voulait entamer le travail avec la Communauté française. À Bruxelles, nous plaçons en faveur d'un travail conjoint qui organise un renfort de ce que les uns et les autres mettent en place. Nombreux sont les jeunes qui suivent leur formation dans un autre territoire que celui où ils habitent. Il est donc capital de garantir une cohérence et de mobiliser toutes les forces pour réformer la formation en alternance.

Les ministres-présidents Trachte et Vervoort ont écrit récemment à leurs homologues afin de pouvoir organiser ce Gouvernement quadripartite, pour avancer au plus vite sur ces états généraux et la réforme de l'alternance.

La crise de la Covid-19 a bouleversé la dispense des formations et stages qui étaient en cours. Nous avons pris toutes les mesures en notre pouvoir pour concourir à une reprise des activités et des stages de formation le plus rapidement possible.

L'Espace formation PME (EFP), qui dépend de l'administration de la Commission communautaire française, a enregistré une augmentation des inscriptions sur l'année 2020-2021, surtout pour les formations de cadre, cadre dirigeant et chef d'entreprise. Cela montre que la formation en alternance répond aux demandes de jeunes ou de moins jeunes qui souhaitent acquérir une formation professionnelle.

Si la formation en alternance est une réponse idéale, surtout pour les secteurs en pénurie, il est essentiel que les stages en entreprise soient suffisamment nombreux afin que les jeunes trouvent là une formation adéquate.

Mme Isabelle Emmerly (PS). - J'entends votre réponse sur ce Gouvernement quadripartite qui devrait à tout le moins favoriser la plus grande cohésion possible entre nos territoires. Évidemment, la Région bruxelloise a certaines spécificités en matière de besoins et de difficultés de recrutement. Nous reviendrons sur la question en commission pour obtenir de plus amples détails sur ces spécificités et les réponses que vous comptez y apporter.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). - Souplesse, efficacité et lisibilité. Ayant également interrogé le ministre-président Jeholet à ce sujet, j'ai pu constater qu'il y avait aussi dans le chef de la Fédération Wallonie-Bruxelles une volonté d'avancer dans cette direction.

J'insiste néanmoins sur cet autre terme : « attractivité ». Selon certaines études, à Bruxelles, 17 % des jeunes ne sont ni en phase d'enseignement, ni en formation. Il faut absolument dépasser l'idée que la formation en alternance ou professionnelle est une filière d'échec. La question de l'ascenseur social a en outre toute son importance,

beaucoup de parents étant encore persuadés que leurs enfants inscrits dans l'enseignement professionnel ne pourront plus évoluer.

Rappelons à cet égard que le Gouvernement fédéral compte aujourd'hui un ministre sp.a qui travaillait auparavant comme ouvrière. Il faut que les parents et les enfants en soient conscients.

M. Michael Vossaert (DéFI). - Monsieur le ministre, la formation en alternance est effectivement l'une des clés, et vous avez toujours exprimé cette volonté d'avancer dans cette direction. Heureusement que vous êtes partie prenante des États généraux de l'alternance.

Par ailleurs, il convient de faire un travail de sensibilisation quant à l'organisation des stages. Les entreprises, les employeurs et l'enseignement supérieur pourraient faire un pas en avant dans cette logique consistant à lier les études à un stage en immersion. Je ne manquerai pas d'interpeller la ministre de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à cet égard.

Enfin, je vous remercie pour vos éclaircissements à propos du taux d'emploi annoncé et des modalités pratiques pour y arriver. Vous avez rappelé la nécessité de la formation, laquelle constitue une étape indispensable pour répondre aux offres d'emploi. Il faut que les mondes de l'enseignement et de l'entreprise soient reliés. La formation en alternance sert de passerelle entre les deux, et nous aurons l'occasion d'y revenir dans les prochaines semaines.

INTERPELLATIONS (SUITE)

LES ARRÊTÉS D'EXÉCUTION RELATIFS AUX NORMES D'ENCADREMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE DÉPENDANCE de Mme Stéphanie Koplwicz,

LA CRÉATION ANNONCÉE DE QUARANTE PLACES DE RÉPIT POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP interpellation jointe de Mme Céline Fremault et

LES FONDS EUROPÉENS EN APPUI À NOTRE ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE DÉPENDANCE interpellation jointe de Mme Joëlle Maison

À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE

ET À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Stéphanie Koplwicz (PTB). - Je ne vais pas vous faire l'affront de relire le texte de mon intervention d'il y a sept mois, mais plutôt recontextualiser la situation.

Il y a sept mois, je vous ai interpellé sur les fameux arrêtés d'exécution relatifs aux normes d'encadrement des personnes en situation de grande dépendance à Bruxelles. Je vous avais alors rappelé que la Belgique avait ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Sept mois plus tard, rien n'a changé. Par contre, la réalité des parents est toujours la même. Vous avez peut-être vu le reportage diffusé la semaine passée dans l'émission Investigation, qui montrait le quotidien de deux familles avec des enfants autistes de grande dépendance. On comprend à quel point la situation de ces familles est compliquée, mais je pense que vous en êtes parfaitement informé.

Où en sont ces arrêtés d'exécution ? Il est plus que temps que les choses changent. Où en est la révision des normes d'encadrement ?

En juin dernier, lors de l'annonce du plan de relance, vous avez annoncé une ligne budgétaire de 800.000 euros pour les places de répit. Aujourd'hui, cette somme n'a pas été concrètement utilisée, pour la bonne et simple raison que pour les institutions, la création d'une place de répit ne s'improvise pas, mais requiert toute une infrastructure. Avec votre annonce, vous faites peser sur les associations et les organismes la charge de créer ces places. Or il est compliqué, sur le plan humain notamment, de transformer des structures d'hébergement en places de répit.

Quel est votre plan ? Comment comptez-vous, concrètement, aider à la mise en œuvre de ces places de répit ? Les besoins des parents sont bien réels.

Les normes d'encadrement sont indispensables. La désinstitutionnalisation est un défi majeur. Les petites structures, plus familiales et plus humaines, ne peuvent pas fonctionner dans le cadre actuel. Il faut des changements concrets qui permettent de proposer des solutions d'hébergement dignes aux familles et des conditions de travail acceptables aux travailleurs sociaux et éducateurs qui s'en occupent.

Mme Céline Fremault (cdH).- Monsieur le ministre, vous avez annoncé en juillet dernier, dans le cadre du plan de relance d'urgence, un montant de 3.850.000 euros pour les années 2020 et 2021 afin de créer de nouvelles places pour des personnes en situation de handicap. Ce montant se répartit en 1.850.000 euros pour vingt places de répit pour enfants et adultes en centre d'hébergement, dont dix pour des personnes de grande dépendance souffrant de troubles du spectre autistique, et 2 millions d'euros pour vingt places dites de convention nominative et prioritaire pour des personnes handicapées de grande dépendance avec troubles du comportement et en situation d'urgence.

Vous aviez précisé lors des travaux parlementaires que les places de répit devaient être effectives à partir de ce mois de septembre.

Les nouvelles places ont-elles été créées ? Si oui, le nombre de 40 a-t-il été respecté ? Pour quels publics et où ?

Dans la négative, à quels écueils êtes-vous confronté ? Une date prévisionnelle est-elle avancée ? J'aimerais aussi connaître l'articulation par rapport aux choix budgétaires qui seront effectués par le Collège de la Commission communautaire française dans les jours qui viennent.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Comme vient de le rappeler Mme Fremault, à l'occasion de nos interpellations du 10 juillet dernier, vous nous aviez apporté certains éclaircissements au sujet des mesures prises par le Collège et vous-même en matière d'aide aux personnes handicapées, en cette période de crise liée à la Covid-19 et de confinement qui en a résulté :

- relèvement de la norme d'encadrement pour six centres d'hébergement de grande dépendance ;
- places de répit supplémentaires au sein du service InterM'Aide ;
- moyens supplémentaires accordés jusqu'à la fin du mois de décembre pour les services d'accueil ;
- un montant de près de 4 millions prévus pour 2020 et 2021, qui servira à créer vingt nouvelles places de répit et autant de nouvelles places d'hébergement pour les personnes en situation de grande dépendance.

Je tiens ici à souligner l'importance des efforts consentis en ce domaine dans le cadre du plan de redéploiement, outre vos avancées en matière de politique dédiée à l'autisme depuis l'entame de la législature.

Plus particulièrement à propos de la question de l'autisme, notre commission a repris ses travaux, ce 29 septembre, à la suite des trois séances d'auditions d'experts qui se sont déroulées les 26 mai, 16 juin et 30 juin 2020. Nous avons prévu de poursuivre nos travaux et notre action et, à bref délai, d'effectuer des visites de terrain, d'effectuer la synthèse et les conclusions de ces auditions et, enfin, de formuler des recommandations.

Puisque nous l'avons évoquée ce matin, je ne reviendrai pas sur la réalité vécue par les personnes handicapées, leurs familles et leurs aidants proches durant la période de confinement. Je ne reviendrai pas davantage sur le rôle essentiel d'utilité publique qu'ont joué et que continuent de jouer les équipes travaillant dans les centres de jour, d'hébergement, ainsi que les services d'accompagnement.

Si, durant ces quelques mois, les candidatures ont été moins nombreuses, une recrudescence des demandes est apparue au début de l'été. Le manque structurel de places pour les personnes en situation de grande dépendance et le gel d'un pourcentage de lits réservés à des besoins d'isolement consécutifs à d'éventuelles contagions à la Covid-19 empêchent les responsables de centres d'hébergement de répondre à des demandes qui, le plus souvent, sont très urgentes.

En outre, s'il est incontestable que les projets 107, c'est-à-dire les fermetures de lits psychiatriques à long terme dans les structures hospitalières, ainsi que l'émergence d'unités mobiles sont des décisions louables en ce qu'elles tendent vers une société plus inclusive, certaines personnes relevant également du champ du handicap, et non seulement de la psychiatrie, s'en trouvent exclues.

L'augmentation de la norme d'encadrement dans les institutions existantes est une première réponse, mais il convient également de créer de nouveaux lieux destinés à rencontrer les besoins des personnes se trouvant dans une situation de grande dépendance. Qu'il s'agisse de lieux d'accueil, de lieux de vie liés à une institution ou de logements inclusifs.

L'importante liste d'attente qui recense plus de 350 personnes et notre condamnation par le Comité européen des droits sociaux (CEDS) doivent nous inciter à nous montrer créatifs. Comme le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) le rappelle, si nous travaillons avec des moyens limités, des fonds peuvent également être sollicités à travers le Fonds social européen (FSE), auquel nous n'avons pas eu fréquemment recours, pour venir en aide au secteur du handicap.

La nouvelle stratégie européenne 2021-2030 en voie d'élaboration ouvrira le droit à des demandes de fonds de la part des États membres. D'après mes informations, seuls les projets inclusifs seraient éligibles à ce prochain appel. Si cette condition rencontre la philosophie prônée au sein de notre groupe politique, à savoir le décloisonnement et l'inclusion à tous les stades de la vie

entre les individus, qu'ils soient porteurs de handicaps, affectés de singularités ou présumés sains, elle ne permettrait pas aux lieux de vie « institutionnels » de bénéficier de ces fonds.

Une fois de plus, il nous semble dès lors urgent de régir les normes d'encadrement des centres de jours et de logement, afin que nous soyons à même de répondre à tous les besoins sur les plans de la qualité, de la pluralité de lieux et des types d'accueil. L'objectif étant de répondre adéquatement à la diversité des profils et des aspirations des personnes en situation de grande dépendance.

Les travaux autour de l'élaboration du projet d'arrêté d'exécution du décret inclusion, qui régira notamment les normes d'encadrement des centres de jour et des services de logement inclusif, ont pris du retard en raison de la crise sanitaire.

Par rapport à ce que vous nous aviez annoncé le 10 juillet, avez-vous prévu un nouvel échéancier ? Confirmez-vous que les projets éligibles dans le cadre de la nouvelle stratégie européenne 2021-2030 devront exclusivement viser une philosophie inclusive et non institutionnelle ? Comment recevez-vous l'idée de soutenir, à travers le FSE, l'accompagnement de projets au profit de personnes en situation de grande dépendance ?

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Je vais réagir pour mon groupe, mais aussi en tant que président de la commission qui traite de cette matière. Nous en avons longuement discuté en commission et nous avons d'ailleurs prévu des visites pour mieux nous informer.

Nous nous accordons tous à reconnaître la nécessité de définir des normes d'encadrement des personnes en situation de grande dépendance, plus particulièrement pour les troubles graves du comportement et les doubles diagnostics. Les familles le réclament depuis plus de quinze ans, surtout pour les cas les plus lourds. La pandémie a mis en lumière ce besoin et a exacerbé la situation.

Nous pourrions partir des directives européennes sur les normes d'encadrement en matière de handicap. Nous devons d'ailleurs œuvrer à l'harmonisation des critères de grande dépendance, avant tout avec la Commission communautaire commune, mais aussi avec les entités fédérées et l'État fédéral. Le GAMP a réclamé un arrêté d'exécution de l'ordonnance de 2007 relative aux services collectifs pour personnes handicapées dans les zones d'intérêt régional (ZIR), qui leur accorde quelque 1.000 m² d'équipements collectifs.

Nous avons bien sûr besoin d'un plan grande dépendance pour ouvrir de nouvelles places, avec un inventaire de ce qui existe déjà et des types de places à créer en priorité, et nous devons encourager les logements inclusifs.

Je crois que ma question orale sur le handicap en temps de confinement, prévue en fin de séance, pourrait s'inscrire dans ce débat-ci, pour que le ministre y réponde en même temps.

Mme la présidente.- Je vous propose donc de poser votre question maintenant, dans le temps qu'il vous reste, et de ne pas y revenir tout à l'heure.

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Mes collègues ont déjà repris certains de mes constats.

Avez-vous pris connaissance des recommandations formulées par Unia à l'issue de son enquête pour préparer et anticiper des mesures adaptées en cas de nouveau confinement, voire de nouvelle pandémie ?

Le Gouvernement va-t-il se doter d'un vrai plan d'action pour répondre au mieux aux besoins en matière de soutien, d'accompagnement, d'aide et de soins ambulatoires des personnes handicapées, de leurs familles et des aidants proches ?

En réponse aux demandes du secteur, le plan de relance prévoit de créer vingt places de répit et vingt places d'urgence, pour un budget total de 3.850.000 euros. Ces places ont-elles déjà été identifiées ? Quel est le calendrier prévu ? D'autres moyens seront-ils alloués, durant cette législature, à l'augmentation du nombre de places en institution ?

Enfin, que pensez-vous de la proposition du GAMP de recourir au FSE pour porter des projets d'inclusion des personnes en situation de handicap ? La Commission communautaire française peut-elle s'inscrire dans des dynamiques lui permettant de bénéficier de ces fonds européens ?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Monsieur le ministre, il y a quelques mois, je vous avais interpellé à propos des arrêtés d'exécution relatifs aux centres de jour et aux centres d'hébergement dans le cadre du décret inclusion du 17 janvier 2014. À l'époque, je vous avais dit que sept ans, c'était long. Vous vous étiez alors formellement engagé à ce que tous les arrêtés du décret inclusion soient adoptés d'ici janvier 2022.

La période actuelle marquée par le coronavirus retardera-t-elle ce délai ? Les associations et les familles attendent depuis sept ans déjà. J'ose espérer que nous déploierons tous les moyens nécessaires pour respecter cette date.

M. David Weytsman (MR).- Sans revenir sur ce qui vient d'être dit par mes collègues, je me joins à leurs questions et différents constats. Ceux-ci soulignent le désarroi dans lequel se trouvent – parfois depuis des années, mais encore plus aujourd'hui – de nombreuses familles bruxelloises.

Je voudrais vous entendre sur quelques questions qui ont été moins abordées. Lors d'une émission que nous avons tous vue, Monsieur le ministre, vous vous êtes engagé à mettre en place un fameux cadastre dont il est question depuis longtemps et pour lequel un budget est, selon vos dires, déjà prévu. J'aimerais savoir où en est ce cadastre. Ce n'est peut-être pas la panacée, mais il me semble plus que nécessaire d'objectiver l'importance et le volume des besoins relevés en la matière.

Par ailleurs, la création d'une base de données sur les besoins globaux des personnes en situation de handicap est-elle également prévue ? Je rejoins aussi la question de Mme Fremault sur les quarante places d'accueil.

Certains parents nous adressent en outre leurs interrogations sur la possibilité de transférer des bâtiments vides appartenant à la Région et aux dix-neuf communes pour parer au plus urgent, et notamment pour accueillir des personnes en situation de handicap ou de grande dépendance. Une étude a-t-elle été réalisée sur ce sujet et disposez-vous de conclusions ?

Enfin, quelles mesures supplémentaires propres à la crise sanitaire ont-elles été mises en place sur le plan sociopsychologique pour les parents d'enfants en situation de grande dépendance ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Je vous remercie pour vos questions, qui me permettent de faire le point avec vous sur les chantiers que nous menons en cette rentrée. Une rentrée qui reste particulière, étant donné que nous continuons à traverser une crise sanitaire sans précédent,

que tous les travailleurs du secteur du handicap affrontent sans relâche depuis maintenant sept mois et demi.

Dans le cadre des budgets d'urgence liés à la Covid-19, nous avons déjà permis l'obtention de 2 millions d'euros supplémentaires pour les frais d'hygiène et de personnel des centres de jour et d'hébergement, 300.000 euros pour les services d'accompagnement pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre, et 65.000 euros pour deux places supplémentaires octroyées à l'asbl Interm'Aide pour la même période. Sachez également que l'arrêté relatif au subsidé exceptionnel Covid-19 sera très prochainement adopté.

Vous m'interrogez ensuite au sujet de l'arrêté d'exécution qui doit encadrer les activités de jour et le logement et prévoir des nouvelles normes d'accompagnement concernant la grande dépendance. Nous avons en effet programmé le début des travaux en avril 2020, mais l'actualité nous a amenés à reporter l'échéance à début 2021. Il va sans dire que cet arrêté aura des conséquences budgétaires importantes. Je pense néanmoins que nous pouvons entamer les travaux et avancer sur un texte avec les secteurs, les groupes de travail du conseil consultatif concernés et l'administration, tout en menant une discussion avec la Commission communautaire commune.

Seront prises en compte, entre autres, la revalorisation de l'encadrement de la grande dépendance et l'importance du logement inclusif. Il nous faudra également procéder à une profonde simplification administrative, car de nombreuses directions se plaignent aujourd'hui de la lourdeur de ces tâches qui empiètent sur leurs fonctions premières.

J'en viens aux questions au sujet des vingt places de répit et des vingt places dédiées aux personnes en situation de grande dépendance avec profil complexe et/ou atteintes de troubles du comportement, places que nous avons obtenues dans le cadre du plan de relance pour un budget total de 3.850.000 euros.

Sur les vingt places de répit, dix seront spécifiquement dédiées aux personnes souffrant de trouble du spectre de l'autisme (TSA). Dans un premier temps, nous pensions pouvoir organiser les dix autres places dans nos centres de jour et d'hébergement. Ceux-ci disposent encore pour la plupart d'une superficie suffisante pour l'accueil de nouvelles personnes. Un appel à projets a donc été lancé en ce sens cet été.

L'écueil est qu'il est impossible de mêler places de court séjour et places d'hébergement, au vu de l'actualité sanitaire. Nous travaillons donc aujourd'hui avec le centre de répit Interm'Aide à augmenter sa capacité d'accueil au plus vite, en évitant des travaux trop importants. L'offre de répit pourra également être étoffée par des extensions d'activités des services d'accompagnement qui proposent du répit de plus courte durée en journée. C'était une demande forte des parents, relayée par les associations, que nous essayons de satisfaire le plus directement et pratiquement possible.

Pour ce qui concerne les vingt places dédiées aux personnes en situation de grande dépendance avec profil complexe et/ou troubles du comportement, quatre ont déjà été attribuées dans le cadre de conventions nominatives prioritaires avec des centres en Région wallonne. D'autres personnes sont en cours d'essai ou encore en voie d'admission dans des centres qui pourraient les accueillir avec convention.

Pour rappel, les personnes inscrites sur la liste prioritaire présentent un profil très complexe et trouver le centre adéquat prend dès lors un peu plus de temps. Sans compter

que nombre de centres ont arrêté les processus d'admission des personnes handicapées depuis la crise sanitaire. D'ici le mois de décembre, une dizaine de conventions devraient néanmoins être signées. Le reste du travail se poursuivra au fil de l'année 2021.

Pour rappel, le FSE soutient des projets liés à l'inclusion sur le marché du travail dans toute l'Union européenne. Le programme aborde la question du handicap en finançant des interventions axées sur l'inclusion sociale et en ciblant directement et exclusivement les discriminations dans les services de base et sur le marché du travail.

En 2021, pour les seuls projets portés par le service PHARE, c'est un budget total de 2.196.000 euros qui est mobilisé, parmi lesquels 1.098.000 du FSE : 355.000 euros pour les contrats d'adaptation professionnelle au sein des entreprises de travail adapté (ETA), 68.000 euros pour des services d'appui à la formation, 675.000 euros pour l'adaptation dans l'emploi ordinaire.

De même, par le biais du Fonds européen de développement régional (Feder), nous avons bénéficié de 2014 à 2020 d'un équivalent temps plein (ETP) en charge de trouver de nouveaux marchés pour les ETA au sein de la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (Febap).

Puisque vous m'interrogez sur le logement inclusif, je vous confirme que nous cherchons d'autres leviers que ceux de la Commission communautaire française pour avancer et que nous ne manquerons pas d'analyser les perspectives que peuvent offrir les budgets européens.

Mais je peux déjà vous annoncer que vingt nouvelles places de logement inclusif, dont sept réservées à des personnes de grande dépendance, ouvriront en janvier au square François Riga par le biais de l'asbl Les Tof-Services.

À ce jour, 125 autres places de jour et d'hébergement sont prévues au calendrier des infrastructures qui ouvriront en fonction des marges budgétaires disponibles. Concernant le rapport d'Unia, nous avons organisé une rencontre le 15 septembre dernier afin de discuter des constats et des recommandations de leurs rapports.

À ce stade, vous connaissez probablement au moins en partie les avancées obtenues : les budgets complémentaires pour les services d'accompagnement et le service de répit Interm'Aide dans cette deuxième moitié de 2020, les vingt nouvelles places de répit, les vingt places d'hébergement que nous sommes en train d'ouvrir pour les personnes en situation de grande dépendance avec un profil complexe et/ou un trouble de comportement.

Nous n'oublierons pas les aidants proches, qui doivent rester une préoccupation importante de nos politiques. Aujourd'hui, nous soutenons deux associations dans le cadre de leurs activités de soutien aux aidants proches : Jeunes & Aidants proches, qui est financée à hauteur de 40.000 euros par an et FratriHa, qui bénéficie d'une subvention de 40.000 euros.

Pour le reste, nous sommes dans une situation sanitaire complexe. L'objectif est toujours de garder le cap sur 2022, mais on ne peut préjuger de l'évolution de la situation dans les prochaines semaines.

Mme Stéphanie Koplwicz (PTB).- Nous espérons que cela va aller vite : les familles attendent depuis sept ans !

Évidemment, nous sommes conscients des implications budgétaires pour la Commission communautaire commune : nous vous interrogerons pour savoir ce qui a été prévu à ce

niveau. Un arrêté ne sert à rien si les budgets ne suivent pas.

En ce qui concerne les places de répit, il est effectivement difficile pour les centres d'hébergement d'offrir cette possibilité. La piste d'une extension d'Interm'Aide est donc pertinente.

Pour autant, il ne s'agit pas seulement d'ajouter des mètres carrés, mais de financer largement l'accompagnement et la création de nouvelles structures.

Nous allons suivre ce dossier de près : les besoins du secteur sont énormes, même si nous ne disposons malheureusement toujours pas d'un cadastre précis. Nous reviendrons vers vous à ce sujet prochainement.

Mme Céline Fremault (cdH).- Madame Koplowicz, Monsieur Mouhssin, dire que les familles attendent depuis sept ans n'est pas tout à fait juste. Je tiens à préciser que, sous la précédente législature, plusieurs centaines de places ont été ouvertes. C'était une première. Le budget a aussi été augmenté de plus de 21 %, ce qui n'était jamais arrivé. Je ne dis toutefois pas que tout a été résolu et qu'il ne reste pas encore certains besoins.

(Remarques de Mme Stéphanie Koplowicz, députée)

Le décret Inclusion a été adopté en 2014, mais des dizaines d'arrêtés d'exécution sur les normes et la nécessité de gonfler les budgets dédiés à la grande dépendance doivent encore être pris. On peut toujours faire de l'incantatoire, mais c'est très compliqué à régler. Il faut systématiquement compter sur la Commission communautaire commune. Soyons de bon compte, c'est grâce à l'aide de la Commission communautaire commune que nous avons été capables d'ouvrir autant de places lors de précédente législature. De ce fait, Monsieur Vervoort, je ne peux que vous encourager à demander à M. Maron de répondre aux questions en matière de handicap au lieu de toujours botter en touche et de vous renvoyer la patate chaude.

Concernant les dix places pour personnes en grande dépendance, me confirmez-vous qu'elles se trouveront chez Interm'Aide ?

(Assentiment de M. Rudi Vervoort, ministre)

C'est une bonne chose, car cette asbl est spécialisée en autisme et l'endroit permettra ces extensions.

Sur les centres et les conventions en Région wallonne, je me réjouis que ce problème qui persistait depuis une dizaine d'années ait été résolu entre la Région wallonne et la Région bruxelloise à la fin de la précédente législature. Des réponses ont pu être trouvées en dehors des dix-neuf communes bruxelloises lorsque c'était nécessaire. Je pense notamment au cas des doubles diagnostics où nous disposons d'une expertise très limitée à Bruxelles, avec une toute petite unité au Centre hospitalier Jean Titeca.

Concernant les aidants proches, M. Vervoort, je voudrais juste vous renvoyer au débat qui a eu lieu ce matin lors de notre séance plénière. Le réseau des aidants proches, FratriHa, la Maison de l'aidance sont de magnifiques réalisations. Toutefois, les associations sont inquiètes des retours qu'elles reçoivent de vos cabinets respectifs à propos de la prolongation des subsides. Ces acteurs du monde social travaillent comme des forcenés pour accompagner les familles, en particulier dans le cadre de la crise actuelle.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Il y a au moins deux bonnes nouvelles dans vos réponses. La première est la

concrétisation du projet Les Tof-Services en janvier 2021. La deuxième est que vous examinez avec bienveillance et sérieux l'opportunité de faire appel au FSE pour la question du logement inclusif.

Vu la situation budgétaire de la Commission communautaire française, peu d'entre nous souhaiteraient, en ce moment, être ministre du Budget ou même tenir les cordons de la bourse. Mais un autre prisme est celui du non-respect de nos obligations internationales, souvent reproché à la Commission communautaire française en matière de grande dépendance, de handicap et d'inclusion. Examiner les choses sous cet angle simplifierait peut-être la tâche de chacun.

Ce n'est pas forcément plus coûteux. Par exemple, un enseignement beaucoup plus inclusif ne coûterait pas forcément plus cher. Simplement, il faut changer de paradigme, ébranler les structures, tout en conservant le capital humain, sa richesse et son expertise.

Cette crise n'est pas près de s'arrêter. Dans deux ans, le virus circulera peut-être toujours. Préserver le capital humain, c'est peut-être préserver tout ce qui nous restera pendant cette période.

Mme la présidente.- Les incidents sont clos.

LE TOURISME SOCIAL EN CETTE PÉRIODE DE CRISE de M. Ahmed Mouhssin

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA CULTURE**

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- La crise actuelle a mis beaucoup de secteurs à genoux, et le tourisme social n'est malheureusement pas en reste. Souffrant d'un déficit d'image, le tourisme social est pourtant un excellent vecteur de mixité et de développement sociaux. Chez Ecolo, nous estimons que ce secteur est créateur d'emplois durables et contribue à un développement local ainsi qu'à une économie sociale et solidaire.

Toutefois, les crises sanitaires et économiques touchent durement ce secteur. Frappés de plein fouet par les mesures de restriction imposées à travers le monde et par la récession que nous traversons, les acteurs du tourisme social sont financièrement au bord du gouffre.

C'est notamment le cas des auberges de jeunesse, qui sont un acteur-clé du tourisme social. De plus en plus appréciées par les itinérants, elles offrent un autre visage de Bruxelles et représentent donc un aspect non négligeable de notre offre touristique. Surtout, elles sont une forme de tourisme de proximité et durable, et elles favorisent le développement local de l'économie.

Certaines de ces auberges de jeunesse se sont montrées actives dans le cadre de la crise de la Covid-19, notamment en se transformant en centre d'accueil. Aujourd'hui, elles présentent une situation financière délicate. C'est le cas, par exemple, de l'auberge de jeunesse Van Gogh.

La crise économique et sanitaire que nous traversons ne disparaîtra malheureusement pas du jour au lendemain, et le secteur du tourisme social risque d'en ressentir grandement les conséquences. En effet, en l'absence de sa clientèle cible, de nombreux établissements risquent la faillite. Fort heureusement, certaines communes viennent à leur rescousse. Si cette aide est importante, elle ne permet néanmoins que de limiter les dégâts. Il est dès lors impératif que la Commission communautaire française redouble d'efforts au niveau local.

Quelles mesures sont mises en place pour promouvoir le tourisme social à Bruxelles ? Une collaboration existe-t-elle avec d'autres entités à ce niveau ?

Quelles sont les pistes à l'étude en vue de soutenir les auberges de jeunesse ? Existe-t-il un plan d'aide pour les accompagner pendant cette crise ?

Savez-vous quelles sont les auberges de jeunesse qui risquent la faillite ?

M. Rudi Vervoort, ministre. - Votre interpellation me permet d'aborder le secteur des auberges de jeunesse dont nous débattons peu souvent dans cette Assemblée. À ce stade, la compétence de la Commission communautaire française se limite à un soutien aux infrastructures. La Commission communautaire française intervient pour aider les investissements en infrastructure dans les auberges de jeunesse francophones bruxelloises, à concurrence de 60 % maximum. La Commission communautaire française, par ailleurs propriétaire des bâtiments de certaines d'entre elles, assume également dans ce cas ses obligations de propriétaire. Au-delà de ces interventions, la Commission communautaire française ne soutient pas le fonctionnement des auberges de jeunesse.

J'ai néanmoins été interpellé par une association rassemblant les auberges de jeunesse bruxelloises francophones à propos des difficultés qu'elles subissent actuellement. Ces dernières n'ont pas accès à toutes les aides proposées par la Région car elles sont organisées en asbl. Cependant, elles sont éligibles aux interventions mises en œuvre par finance&invest.brussels, dans le cadre de sa mission déléguée horeca. Elles peuvent donc bénéficier de certaines aides au travers de cette mission et avoir recours au chômage économique.

Ces établissements vivent non seulement du tourisme individuel, mais aussi du tourisme de groupes, et notamment de groupes scolaires. Or, ce public organise très peu de visites à Bruxelles en ce moment. De plus, ces établissements disposent de chambres dortoirs qui ne peuvent pas être utilisées dans leur pleine capacité au vu des mesures sanitaires. La situation de ces établissements est donc globalement difficile, mais en matière d'aides, à part pour promouvoir le tourisme social, la Commission communautaire française ne peut pas intervenir pour couvrir ces pertes d'activité.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo). - En effet, ce secteur est malheureusement trop peu mis en évidence.

La Commission communautaire française soutient depuis longtemps certaines auberges de jeunesse et quelques-unes d'entre elles semblent vraiment au bord de la faillite. Or, relancer une auberge de jeunesse après une faillite serait extrêmement difficile. Soyons attentifs : il y a eu des décennies d'investissements et pareille situation constituerait une grande perte.

Mme la présidente. - L'incident est clos.

**LE FUTUR MUSÉE DE L'IMMIGRATION
de M. Jamal Ikazban**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA CULTURE**

M. Jamal Ikazban (PS). - Nous avons tous à cœur d'assister à la concrétisation du superbe projet de musée de l'immigration bruxellois inscrit dans l'accord de majorité de la Région. Ce projet très ancien avait déjà été porté en son temps par Alain Hutchinson et Charles Picqué, entre autres.

Notre Région constitue une véritable mosaïque de cultures issues des différentes vagues de migrations qui se sont succédé au fil des siècles avec la construction européenne, mais également avec les pages douloureuses de notre histoire liées à la colonisation.

Notre Région s'est construite grâce à cette « super-diversité » et nous comptons aujourd'hui un nombre important de Bruxellois aux origines multiples, fiers de leur patrimoine culturel et historique comme ils le sont du chocolat – même si celui-ci est de moins en moins belge –, de la variété des bières, des frites belges et de célébrités telles que Jacques Brel, Johnny Halliday, Maurane ou Annie Cordy.

Je pourrais encore ajouter Lukaku, Kompany, Fellaini, Stromae, notre championne (molenbeekoise) de ju-jitsu Amal Amjahid, Hadja Lahbib et, en cette période si particulière, l'infectiologue Leila Belkhir des cliniques universitaires Saint-Luc, sans oublier – à l'instar de mon collègue qui leur rendait hommage aujourd'hui-même – nos parents ouvriers, ferrailleurs ou mineurs qui ont tant sacrifié à la Belgique et à Bruxelles, y compris ceux de plusieurs membres de cette Assemblée.

Mais l'on se rend compte que les phénomènes migratoires et la réalité belge – et essentiellement bruxelloise – de ces migrations est largement méconnue. Disposer d'un espace qui objective scientifiquement les réalités liées à l'immigration, tout en mettant en lumière les apports qu'elle constitue pour notre société, répond à un besoin particulièrement criant.

Cet espace pourra aussi donner la parole aux migrants ou à des personnes ayant ce vécu dans leur passé, pour leur offrir un espace d'expression.

Dans ce contexte, la mise en place d'un musée des migrations au cœur de la capitale de l'Europe serait effectivement une belle preuve de reconnaissance et de mise en lumière de cette large diversité culturelle d'une Région riche de ses 182 nationalités et de tous ces apports venus d'ailleurs. Ce projet existe depuis longtemps, mais peine à voir le jour. Les réalités budgétaires en sont souvent la cause.

Vous aviez annoncé, en réponse à une interpellation de M. Mouhssin, votre volonté d'avancer concrètement durant cette législature. Vous souhaitiez réunir un groupe de travail regroupant les responsables de projets existants et des experts spécialisés dans l'histoire de l'immigration et des faits migratoires, mais il n'avait pas pu se réunir à cause de la Covid-19.

Cependant, une rencontre devait normalement se tenir à la fin de l'été pour avancer sur ce point de l'accord de majorité bruxellois. La réunion du groupe de travail a-t-elle eu lieu ? Qui était autour de la table ? Quid de ses premières conclusions ? Qu'en est-il de la méthodologie et de l'agenda ?

Un musée des migrations à la fois interactif et participatif impliquant l'ensemble des histoires portées par chaque Bruxellois est possible. Se dirige-t-on vers ce modèle-là ?

Mme Latifa Aït Baala (MR). - Voilà pratiquement vingt ans que cette idée d'un musée des migrations fait son chemin. Déjà en 2002, il en était question dans notre Plan régional de développement.

Nous sommes aujourd'hui en 2020. Après de nombreuses tergiversations, nous retrouvons, dans le cadre de l'accord de majorité de la présente législature, une référence et même un engagement en faveur de ce projet d'espace

muséal dédié à la migration, avec pour objectifs la valorisation d'une image positive de la migration dans notre société et la suppression des préjugés.

Par ailleurs, le conseil des ministres du 25 juin dernier a décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de tracer les contours d'une initiative commune du musée des migrations.

Dès lors, pourriez-vous nous expliquer en détail la teneur des discussions et les décisions prises dans le cadre de ce conseil des ministres du 25 juin dernier ?

En ce qui concerne le groupe de travail, en quoi consiste-t-il exactement et quelles sont sa composition et ses missions ? Des réunions ont-elles déjà eu lieu ? Sur quelles conclusions ces rencontres ont-elles débouché ?

En quoi consistent exactement le programme et les démarches entreprises jusqu'à ce jour ? Quelles mesures avez-vous prises dans le cadre du projet ?

Un budget a-t-il été inscrit ? Dans l'affirmative, pour quel montant et comment sera-t-il financé ?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- La description qu'a faite mon collègue de cette identité bruxelloise très diverse se heurte à un article que je lisais ce matin sur la volonté de la Flandre de se doter d'un canon flamand. Si la Région bruxelloise devait elle aussi se doter de canons, ils seraient extrêmement divers et un musée de l'immigration participerait à les définir.

Je suis heureux que tout le monde, quelle que soit son orientation politique, s'accorde sur la nécessité de ce musée. Cette unanimité permettra sans doute d'imaginer des collaborations car nous aurons certainement besoin du relais fédéral pour disposer des moyens nécessaires. Ainsi, la ministre Sophie Wilmès étant chargée des affaires culturelles fédérales, je suis convaincu que mes collègues du MR constitueront un relais précieux auprès d'elle.

Au sujet du contenu du projet, nous avons évoqué deux aspects. Premièrement, le lieu. En février, deux pistes avaient été envisagées, l'une par vous et l'autre par moi.

(Sourires)

Vous aviez proposé le Petit-Château ; j'avais proposé la salle de la Pyramide située sous la place Rogier. En effet, il est question de 3.000 m² disponibles immédiatement et d'une collaboration avec la commune de Saint-Josse-ten-Noode, le bourgmestre Emir Kir étant ouvert à la proposition. Je vous accorde que le Petit-Château est un lieu extrêmement vaste et intéressant, mais il faudra trouver l'équilibre entre le rêve et la réalité. Cette discussion avait eu lieu en février 2019 : qu'en est-il aujourd'hui ?

Deuxièmement, je vous avais interpellé au mois de juillet à propos du comité scientifique. Vous nous aviez promis une liste des personnes qui répondraient favorablement à l'invitation pendant les vacances. Je n'ai pas reçu cette liste, soit parce que la réunion n'a pas eu lieu, soit parce que vous m'avez oublié. Quoi qu'il en soit, votre réponse me permettra d'en savoir plus.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Depuis vingt longues années, le Parlement bruxellois envisage, sans succès, de mettre en place un musée de l'immigration. Dans la déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024, une place toute particulière est réservée à la consécration de ce beau projet.

Alors que plusieurs villes européennes comptent déjà un musée de l'immigration, il est dommage que notre belle

capitale cosmopolite, qui abrite 180 nationalités, ne dispose à ce jour d'aucun projet concret.

À la suite de l'assassinat de George Floyd aux États-Unis, notre Parlement a entrepris une série de réflexions et de propositions de résolution sur le racisme structurel, sur la mise sur pied d'un plan interfédéral consacré au racisme, sur la discrimination à l'embauche et sur la décolonisation de l'espace public et des mentalités.

L'aboutissement de ces mesures ne peut être réalisé que si un travail de fond de vivre ensemble est entrepris. Quoi de mieux qu'un musée représentant les diverses immigrations qu'a connues notre Région pour aller à la découverte de l'autre ? D'ailleurs, la dénomination que vous voulez donner à ce musée – « migration » au lieu d'« immigration » – englobe bien cette volonté de découverte de toutes les cultures vivant à Bruxelles.

Le musée des migrations constitue un instrument touristique important dans la construction du vivre ensemble à Bruxelles. Diverses associations se sont lancées dans la réalisation et la concrétisation de ce projet. Par exemple, il existe un espace muséal privé dédié aux migrations au sein de l'asbl molenbeekoise Le Foyer, qui veut mettre en exergue l'immigration marocaine.

Toutefois, ce projet, si important dans sa capacité à promouvoir la cohésion sociale et à dissiper dans notre pays tout élan extrémiste en cette époque de repli identitaire, ne peut être porté que par une institution telle que notre parlement, vitrine de la démocratie et des droits humains au niveau international. Il ne faut donc pas laisser la main seulement aux asbl, la Région bruxelloise doit aussi intervenir.

Après l'évocation de plusieurs pistes d'érection du musée, le choix semble s'être porté sur le Petit-Château, un beau bâtiment construit en 1800. Cette piste est-elle confirmée ? Dans l'affirmative, un calendrier existe-t-il ? Ainsi, nous aurions une idée de l'année d'inauguration de cette prestigieuse vitrine de la démocratie dans notre capitale.

M. Petya Obolensky (PTB).- Monsieur le ministre, comme je l'ai dit en juin dernier, il faut saisir le moment ! À la fin du confinement, en juin, nous avons connu un mouvement antiraciste porté par la jeunesse multiculturelle. Il s'est aussi manifesté en Belgique, notamment autour de la question des violences policières, mais aussi des 60 ans de l'indépendance du Congo. Des jeunes femmes se sont mobilisées parce qu'elles étaient exclues de l'école supérieure à cause d'un bout de fouldard sur le visage. Bref, la jeunesse en a marre et elle bouge comme jamais.

Tous les soirs, si vous vous souvenez, on applaudissait à 20h00 cette classe ouvrière dont on disait qu'elle était un vestige du passé et qui était pourtant en première ligne durant la pandémie. Elle s'est avérée très féminine – 73,5 % de femmes dans la santé, 82,5 % dans l'action sociale –, mais aussi très diverse, même si nous ne disposons pas de statistiques à ce sujet. Des travailleurs et travailleuses de toutes origines étaient au front dans cette lutte contre la maladie : infirmières, aides-soignantes, nettoyeuses, mais aussi dans les supermarchés et les usines qui fonctionnaient encore, sans compter les ouvriers du bâtiment, les services techniques... C'était là la classe ouvrière, sans qu'il n'est produit, dans toute sa diversité !

C'est le moment de leur rendre enfin hommage, dans la deuxième ville la plus cosmopolite au monde, avec un musée public de l'immigration. Le PTB tient à souligner son désir d'une histoire populaire de l'immigration qui, en Belgique, est aussi celle de la classe ouvrière. Tout d'abord, il y a l'apport économique et la contribution de ceux dont on

dit qu'ils sont « issus de l'immigration », par exemple à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, avec la Bataille du charbon, mais aussi aujourd'hui, comme la pandémie vient de nous le rappeler.

Ensuite, il y a l'apport de l'immigration pour le mouvement ouvrier belge, ainsi que pour les mouvements sociaux, syndicaux et contestataires. De nombreux spécialistes ont étudié la question.

Bref, en ces temps de crise profonde du capitalisme, nous voulons relever le défi d'écrire une histoire de classes de l'immigration – non pas celle des grands leaders qui signent des traités, mais celle des milliers de travailleurs issus de l'immigration qui ont contribué à relancer l'économie du pays.

M. Ikazban a raison de dire que l'on attend ce musée depuis 20 ans. Vous en parlez déjà lorsque j'étais adolescent ! Pourquoi avoir attendu si longtemps pour lancer un projet qui n'a pas l'air impossible à réaliser ? Cette fois-ci, ce projet sera-t-il concrétisé ou restera-t-il dans l'accord de Gouvernement ?

Des citoyens, des personnalités et des associations – comme Le Foyer – se battent depuis des années pour que ce musée voie le jour et constatent qu'on investit beaucoup d'argent dans des projets tape-à-l'œil comme le Kanal – Centre Pompidou. Ne pourrait-on pas imaginer un petit rééquilibrage des budgets alloués aux musées, entre les structures mastodontes et des projets davantage portés par les citoyens ? On parle beaucoup de démocratie participative ici : il serait bon de la mettre en pratique.

Enfin, le choix du Petit-Château serait symbolique : c'est là que l'on enfermait, à la fin du dix-neuvième siècle, les ouvriers flamands qui fuyaient la crise de la pomme de terre pour qu'ils ne viennent pas déranger les bourgeois au centre-ville. Nous savons tous que le racisme prend différents visages à travers l'Histoire, en fonction des circonstances.

Qu'en est-il du choix du lieu ? Où en sont les discussions avec Fedasil ? Quand ce musée va-t-il voir le jour ? Qui prendra en main ce projet ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Nous débattons régulièrement de ce sujet. Il s'agit d'un enjeu identifié dans l'accord de majorité régionale, à cheval entre les compétences de la Commission communautaire française et celles de la Région, mais je suis ravi de pouvoir discuter de l'avancement du projet devant les deux Assemblées.

Nous devons commencer à opérationnaliser ce projet de musée. Comme annoncé au début du mois de juillet, j'ai rencontré un panel représentant le secteur associatif et le milieu académique afin d'entamer une réflexion collective sur la possibilité d'aboutir à un projet comportant une dimension régionale. Cette réunion s'est tenue le 18 septembre en mon cabinet.

De nombreux experts d'horizons variés étaient présents : des sociologues de l'Université libre de Bruxelles (ULB), de l'Université Saint-Louis-Bruxelles, de l'Université de Liège (ULiège), des historiens de Saint-Louis, de la Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven), de l'Université de Gand, un historien de l'art de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) et des acteurs associatifs, dont la directrice de l'asbl Le Foyer, qui a lancé en effet le MigratieMuseumMigration, les cofondateurs de l'asbl Envol des frontières, qui porte un projet d'espace muséal sur l'immigration ou encore des représentants de l'asbl Convivial, bureau d'accueil pour primo-arrivants qui offre un espace pédagogique sur les migrations, ainsi qu'une représentante de Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ), qui porte divers

projets sur la mise en valeur de la question des migrations dans la société. Enfin, plusieurs citoyens engagés dans les questions de diversité et de migration ainsi que des artistes participaient à la rencontre.

L'idée était d'avoir un échange de vues. Il a été passionnant, car il mettait côte à côte de multiples disciplines et histoires. Cette rencontre a permis de préciser une série d'enjeux ainsi que la manière dont on peut conceptualiser ce musée multiforme sur les migrations. Bruxelles, ce n'est pas la somme des migrations, c'est le résultat produit par ce tout. Il faut éviter le piège de sombrer dans une forme de communautarisme et faire en sorte que ce musée soit vraiment axé sur la migration, ce qu'elle apporte, ce qu'elle est, son parcours, ses difficultés.

Il faut rassembler les expériences et le vécu de chacun pour donner à l'ensemble une dimension collective. C'est en tout cas ce que j'ai retenu de cette rencontre très intéressante. Si la situation sanitaire le permet, nous avons décidé de nous revoir avant la fin de l'année et de convier l'un ou l'autre spécialiste en muséographie afin de réfléchir à la manière d'organiser l'espace, les échanges. Lors de la réunion, nous n'avons pas spécialement abordé ces points.

Comme vous l'avez tous dit, l'identité bruxelloise est par définition plurielle. Ce qui compte n'est pas tant de créer un espace muséal où parler des migrations passées. Même si elles ont leur importance, il faudrait avant tout créer un espace dans lequel la dynamique insiste sur la continuité de ce phénomène. Cet espace doit être un lieu du présent, axé sur ce que Bruxelles vit aujourd'hui. Il s'agira donc également d'un lieu pédagogique, afin de montrer tout l'intérêt qu'il y a à disposer d'un espace de ce type.

En conclusion, j'ai proposé de procéder, lors de la discussion budgétaire, à la désignation d'un coordinateur externe expert en muséographie.

Dans l'état actuel des choses, je retiens un grand enthousiasme de l'ensemble des intervenants présents, et je ne manquerai pas de vous communiquer la liste des invités.

M. Jamal Ikazban (PS).- Vos réponses attestent que le travail se poursuit concrètement, loin des vœux pieux et des vaines promesses. Je note que le panel en question est assez fourni et qu'il va continuer de se réunir pour faire avancer les choses.

Je suis très satisfait d'entendre que le prochain budget alloue des montants à des tâches de coordination. Il est important que ce musée soit à la fois interactif, participatif et pédagogique. Plus que jamais, il nous faut effectivement de la pédagogie. C'est absolument crucial à l'heure où le racisme est partout en recrudescence, dans le monde et en Europe, et que la haine et le rejet de l'autre sont trop souvent banalisés, à l'image de l'islamophobie.

Je pense qu'un tel projet doit rapidement voir le jour. Il semble faire l'unanimité dans cette Assemblée, au sein tant de la majorité que de l'opposition, à gauche comme à droite, et c'est extrêmement positif. Je conclurai en vous soutenant également dans votre projet d'installer ce futur musée de l'immigration au Petit-Château. C'est symboliquement fort.

J'ai grandi à deux pas de cet endroit. Un collègue se référait d'ailleurs à une histoire lointaine en rappelant que ce bâtiment avait aussi hébergé une caserne où étaient enfermés les objecteurs de conscience, ceux qui refusaient de servir dans l'armée et venaient travailler dans les associations, dans les quartiers populaires. Je me rappelle en avoir connu beaucoup à l'époque. Nous venions souvent leur apporter de la nourriture et d'autres choses que nous leur passions entre les barreaux des fenêtres. En outre,

l'endroit est également symbolique eu égard à l'histoire actuelle du Petit-Château et à sa localisation en face du canal. Le lien avec les migrations est évident, puisqu'elles ont souvent eu lieu par voie d'eau.

Je serai donc très heureux de nous voir progresser sous cette législature vers la création d'un tel musée. Nous continuons à vous faire confiance et attendons impatiemment les résultats produits par ce panel qui continuera de se réunir, ainsi que la présentation du prochain budget.

Mme la présidente. - L'incident est clos.

**L'OCCUPATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES
DES ÉCOLES APRÈS LES COURS
de Mme Aurélie Czekalski et**

**LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES
AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
ET CLUBS SPORTIFS
interpellation jointe
de M. Pierre-Yves Lux**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ENSEIGNEMENT**

Mme la présidente. - M. Pierre-Yves Lux étant excusé, son interpellation jointe est retirée.

Mme Aurélie Czekalski (MR). - Les Belges sont de plus en plus nombreux à pratiquer une activité sportive, et c'est très bien, car les valeurs véhiculées par le sport sont bénéfiques pour la santé et pour l'intégration. Il faut dès lors mettre en œuvre des moyens pour améliorer l'accès au sport pour toutes et tous, renforcer la mise en mouvement dès le plus jeune âge et notamment à l'école, soutenir nos futurs athlètes et améliorer nos infrastructures.

Le sport est également un vecteur d'apprentissage, d'éducation aux valeurs, d'échange et de mixité sociale. Il agit comme un véritable lien social et contribue au rôle sociétal par les aspects qu'il permet de développer, tels que l'intégration du plus grand nombre dans la société, notamment des groupes défavorisés, des isolés et des précarisés.

Cependant, il n'est pas toujours aisé de trouver un endroit à proximité de chez soi pour exercer une activité sportive. À la demande de Jean-Luc Crucke, ministre wallon chargé des infrastructures sportives, un rapport a été présenté par trois députés au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Hervé Cornillie, Thierry Witsel et Christophe Clersy.

Ce « rapport introductif sur l'utilisation des infrastructures sportives scolaires » a pour but d'explorer l'utilisation des infrastructures sportives au sein des écoles. Ses auteurs ont constaté qu'en dehors des heures scolaires, certaines plages horaires étaient potentiellement disponibles pour élargir l'offre dans les salles de sport ou, in fine, développer des synergies. Ces mutualisations permettraient d'éviter de surinvestir aux endroits où l'offre en infrastructures sportives est abondante et de favoriser les investissements là où l'on constate des carences.

Au terme de leurs visites de terrain et de l'analyse du questionnaire qu'ils ont diffusé, ils ont regroupé en cinq axes un ensemble de recommandations. Le premier axe

visait la diffusion des bonnes pratiques. Le deuxième vise les ressources humaines et, en particulier, la simplification administrative. Les procédures sont en effet longues, et certaines structures administratives méritent d'être simplifiées pour gagner du temps et atteindre l'objectif voulu.

Le troisième axe concerne le cadre normatif. Il est en effet essentiel de tenir compte des normes de financement.

Quant au quatrième axe, il concerne l'adaptation des infrastructures. Beaucoup d'entre elles ne disposent pas d'un accès indépendant ou ne peuvent pas fonctionner de manière autonome. Il s'agit d'autant de freins réels à une ouverture élargie.

Le cinquième axe vise à établir une stratégie à long terme pour ouvrir les infrastructures sportives scolaires aux cercles sportifs, en tenant également compte des perspectives des sports extrascolaires et, le cas échéant, de la compétition.

Ce rapport des parlementaires wallons exprime en conclusion que les écoles sont souvent désireuses d'ouvrir leurs portes aux clubs mais qu'elles sont seulement 55 % à le faire. Le rapport retient également trois principes : un maillage précis, une plus grande complémentarité et des synergies tous azimuts.

Dans la perspective de l'optimisation des ressources disponibles, il est impératif de travailler, préalablement à toute autre réflexion sur les rapprochements envisagés, au cadastre des infrastructures sportives scolaires.

Dans notre pays, le Gouvernement francophone bruxellois et le Gouvernement wallon sont responsables des infrastructures sportives tandis que la Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente pour la politique sportive et l'enseignement.

Avez-vous pu prendre connaissance de ce rapport ? Si oui, quelle lecture en faites-vous ? Quelle est la position du Gouvernement francophone bruxellois concernant cette proposition d'explorer l'utilisation des infrastructures sportives après les cours au sein des établissements relevant de la Commission communautaire française ? Des synergies existent-elles déjà entre les établissements scolaires de la Commission communautaire française et les associations et clubs de sport ? Si oui, quelle en est l'évaluation ?

Quels sont les contacts avec vos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Gouvernement wallon concernant cette proposition ? Une concertation a-t-elle eu lieu entre votre cabinet et celui de Mme Ben Hamou ?

Mme Barbara de Radigués (Ecolo). - Ces derniers jours, plusieurs discussions ont eu lieu au Parlement wallon ainsi qu'au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des collaborations entre les établissements scolaires disposant d'infrastructures sportives et les clubs de sport. L'objectif de la démarche est de dresser un état des lieux de ces collaborations et des bonnes pratiques en la matière, notamment en vue de les diffuser et de renforcer l'accès aux infrastructures sportives des écoles par les clubs de sport.

L'enjeu est important. En effet, notre Région compte un certain nombre d'établissements scolaires disposant d'infrastructures sportives, dont certains relèvent de la Commission communautaire française. Or, il arrive souvent que de telles infrastructures ne soient que rarement ouvertes aux publics non scolaires, en dehors des temps scolaires assez restreints.

Parallèlement, le manque d'infrastructures sportives pour les Bruxelloises et Bruxellois est une réalité. Elle se traduit

notamment par la difficulté qu'éprouvent les clubs de sport à trouver des infrastructures disposées à les accueillir.

Pouvez-vous nous dresser un état des lieux des collaborations entre, d'une part, les établissements scolaires relevant de la Commission communautaire française et, d'autre part, les associations et clubs de sport, en matière d'occupation des infrastructures sportives ?

Quelles sont les difficultés éventuellement rencontrées ?

De bonnes pratiques sont-elles déjà à l'œuvre ? Des pistes d'amélioration ont-elles été identifiées ?

Avez-vous eu écho du rapport mentionné et de son contenu ? Quelle en est votre lecture et comment envisagez-vous de le valoriser chez nous ?

Une concertation entre votre cabinet et celui de Mme Ben Hamou, chargée des infrastructures sportives à la Commission communautaire française, existe-t-elle à ce sujet ? Dans l'affirmative, que pouvez-vous nous en dire ? Plus largement, une concertation avec les cabinets de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Région wallonne en charge de ces matières est-elle envisagée ?

M. Jamal Ikazban (PS).- Le Sport est une matière qui me tient particulièrement à cœur et pour laquelle j'ai déjà eu à œuvrer à différents niveaux. Je ne veux pas que nous donnions l'impression que rien n'a jamais été fait en matière sportive dans notre Région. Depuis 2004, les budgets alloués aux infrastructures sportives n'ont cessé d'augmenter sous les différents Gouvernements qui se sont succédé, que ce soit avec M. Emir Kir, M. Rachid Madrane ou Mme Fadila Laanan comme ministres du Sport. Quelle que soit la majorité en place, des installations sportives de tous types ont constamment été améliorées, créées ou renouvelées.

Il est vrai que la détermination des compétences est très compliquée, entre ce qui dépend de la Région, de la Commission communautaire française, de la Communauté française, de la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie), ou encore de l'un ou l'autre pouvoir organisateur, pour les écoles.

Bien entendu, la demande reste très élevée, ce qui est positif. Cela veut dire que de nombreuses personnes veulent faire du sport ou poussent leurs enfants à s'y mettre le plus tôt possible, ce qu'il faut certainement encourager. Nous parlions ce matin encore de prévention. Je pense qu'il faut rendre accessibles un maximum d'infrastructures sportives présentes sur notre territoire, quel que soit le niveau de pouvoir auxquelles elles appartiennent.

À Anderlecht, par exemple, les terrains de sport d'un athénée flamand ont été ouverts à des clubs locaux en dehors des heures d'école, après concertation et sous la surveillance d'un concierge. J'ai volontairement pris cet exemple car même entre Communautés différentes, nous devons réussir à dialoguer et à trouver des solutions.

Ma collègue a pointé les infrastructures dépendant de la Commission communautaire française, mais à Bruxelles, il y a aussi des infrastructures sportives « dormantes », c'est-à-dire qui ne sont pas exploitées en soirée et les week-ends. Sans vouloir citer d'exemples, j'estime qu'un travail doit être fait à ce niveau.

Nous avons énormément travaillé en matière de rénovation et de création, mais l'accessibilité des infrastructures sportives peut encore largement être améliorée.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Comme vous, j'ai récemment pris connaissance du rapport sur l'utilisation des infrastructures sportives scolaires. Il pose des questions

intéressantes, notamment sur les synergies qu'il serait utile de développer dans ce domaine et qui permettraient de réduire les dépenses.

Le sport est un vecteur de bien-être physique et mental. Comme en Région wallonne, il est toujours pertinent de voir comment améliorer nos pratiques. Actuellement, un grand nombre de collaborations existent déjà entre les infrastructures sportives de la Commission communautaire française et les clubs sportifs. Je pense à la piscine et au hall sportif du CERIA, qui sont généralement occupés en dehors des heures scolaires. La piscine est louée jusqu'à 22h30 et le hall sportif de 18h30 à 23h00 en semaine et de 10h00 à 16h30 le samedi.

De même, la salle de gymnastique de l'Institut Redouté-Peiffer est occupée par le club de badminton BAD79 le mercredi après-midi et le samedi matin. Quant au Royal Sporting Club Anderlecht, il en occupe aussi la salle de gymnastique et le hall de sport.

Toutes les réservations s'effectuent sur le site de la Commission communautaire française. Nous sommes donc ouverts à des occupations autres que scolaires. Il n'y a aucun critère de préférence si ce n'est la proximité, le caractère bruxellois du club sportif et le respect de la charte éthique.

En effet, nous avons récemment modifié le règlement d'ordre intérieur de la piscine du CERIA afin d'y intégrer une charte éthique relative au respect des principes fondamentaux et de l'égalité des chances. Cette charte et la convention d'occupation doivent encore être acceptées et signées par les associations hébergées par le CERIA.

Les principaux écueils que nous rencontrons actuellement sont liés au coronavirus puisqu'ils ont trait aux questions de désinfection et à l'occupation des locaux par de grands groupes qui doivent tenir compte des mesures de distanciation sociales appropriées.

Enfin, je vous rappelle que la cellule sport, créée en mai 2019 au sein de perspective.brussels, est l'organe régional bruxellois de coordination et de promotion du sport. Cette cellule est donc chargée d'élaborer le cadastre du sport regroupant l'ensemble des infrastructures sportives sur le territoire de la Région bruxelloise, en ce compris les infrastructures sportives scolaires.

Ce cadastre est en cours de finalisation et le service de l'enseignement de la Commission communautaire française, chargé de la gestion du complexe sportif du CERIA, y a bien entendu collaboré.

Dans le cadre Contrats Ecoles, nous développons également des synergies visant à libérer des moyens complémentaires pour une meilleure intégration des établissements scolaires dans les quartiers. Lorsque nous participons à la rénovation d'une infrastructure sportive, le pouvoir organisateur s'engage à la mettre à la disposition des riverains en dehors du temps scolaire.

Cette piste, qui consiste à lier l'obtention de subsides au respect d'un engagement, dans le cadre des règles précises, pourrait d'ailleurs être élargie aux pouvoirs subsidiaires en général, à savoir la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire flamande

(Vlaamse Gemeenschapscommissie). D'après mes informations, quand le pouvoir organisateur est communal, les écoles mettent volontiers leurs infrastructures à la disposition du public extérieur. Les difficultés énoncées par les autres pouvoirs organisateurs – y compris ceux qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles – sont souvent fondées sur des arguments financiers, réels ou non. Je pense qu'il y a donc également un travail à réaliser à ce niveau-là.

Avec perspective.brussels, nous nous efforçons de permettre à l'école de vivre dans son « biotope ». Pour rendre les écoles attractives, il faut en effet travailler sur l'environnement urbain proche de l'établissement, mais aussi sur les espaces collectifs.

Nos homologues néerlandophones estiment que nous empiétons sur leurs compétences. Cependant, il s'agit d'un programme de rénovation urbaine, qui prévoit qu'à partir du moment où l'on investit de l'argent régional dans les espaces collectifs tels que les salles de spectacles ou centres sportifs, il faut une contrepartie, à savoir l'ouverture en dehors des heures scolaires, afin de créer des synergies avec le quartier et faire en sorte que l'école s'y intègre bien.

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Faire du sport, c'est bien mais, parfois, on ignore où le pratiquer. Les infrastructures scolaires existantes représentent un potentiel qui n'est souvent pas exploité. Vous avez parlé d'un cadastre. Je m'en réjouis mais j'attends une date un peu plus précise.

Il faut encourager les partenariats, créer des synergies et accéder à des salles supplémentaires, et ce avec un budget moindre que s'il fallait en construire de nouvelles. Quand un bâtiment existe, pourquoi ne pas le rentabiliser un maximum ?

En dehors des heures scolaires, les établissements sportifs doivent être accessibles à un maximum de personnes et de clubs. Les écoles ont toutes le sens du service rendu au public. Par conséquent, il importe de créer des synergies dans les quartiers.

Je vous remercie pour votre réponse et pour le suivi qui sera effectué.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

LES DIFFICULTÉS HORAIRES DES PROFESSEURS DE L'INSTITUT LALLEMAND de M. Kalvin Soiresse Njall

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ENSEIGNEMENT

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- La qualité de notre enseignement dépend, entre autres, des conditions dans lesquelles les enseignants exercent leur métier. Lorsqu'elles ne sont pas satisfaisantes, ces conditions ont également un impact négatif sur le niveau des élèves qui sortent de nos écoles.

Je souhaite attirer votre attention sur la situation des professeurs de l'Institut Lallemand de promotion sociale. Depuis plusieurs mois, ils se posent beaucoup de questions concernant l'organisation de leur travail. En effet, selon les dispositions de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 décembre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté

française, ils doivent prêter entre 800 et 1.000 heures par année scolaire pour un temps plein.

Néanmoins, dans la pratique on se rend compte que ces 800 périodes ne sont comptabilisées que pour les activités réalisées devant les étudiants en classe, c'est-à-dire les cours. Les préparations, les corrections, les suivis de travaux de fin d'études (TFE), les concertations entre enseignants, les délibérations et même les préparations d'examens ne sont pas pris en considération, alors qu'ils sont bien obligatoires.

Cette situation entraîne de grandes difficultés pour les enseignants, notamment des surcharges horaires et l'incapacité de suivre avec toute l'attention requise les nombreux TFE des élèves. Les professeurs sont donc obligés de jongler avec plusieurs tâches pédagogiques indispensables en dehors de l'horaire légal.

Cette situation est d'autant plus interpellante que légalement, leurs homologues chargés de cours de plein exercice dans les hautes écoles prestent environ 420 périodes. Or, pour ces derniers, il est tenu compte des activités réalisées pour la classe et l'école en dehors des cours.

Sachant que cette problématique relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai interpellé votre collègue Valérie Glatigny, dont j'attends encore la réponse. Néanmoins, je souhaite avoir des précisions sur le rôle joué par le pouvoir organisateur en la matière.

Cela fait déjà un moment que les enseignants se posent des questions. Depuis combien de temps attirent-ils l'attention du pouvoir organisateur sur leurs difficultés horaires et l'impact qu'elles ont sur leur travail ?

Une concertation a-t-elle eu lieu avec le cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur à ce sujet ? Ou, à tout le moins, le pouvoir organisateur a-t-il attiré l'attention de la ministre sur cette problématique ? Si une concertation a eu lieu, quels en sont les résultats ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Comme vous le soulignez, trois enseignants de l'Institut Lallemand ont bien manifesté le souhait de rencontrer, au sein de l'administration, le directeur d'administration et la cheffe de service chargés de l'enseignement.

Une première rencontre avait été fixée à la mi-mars, mais elle n'a pu avoir lieu compte tenu des circonstances sanitaires.

Ces trois mêmes enseignants ont donc sollicité une rencontre à l'entame de la nouvelle année scolaire. Cette réunion s'est tenue ce 28 septembre.

Lors de cette rencontre, plusieurs thématiques ont été abordées, dont celle relative à la charge horaire d'un enseignant de l'enseignement de promotion sociale.

Comme vous l'expliquez dans votre intervention, cet enseignement peut en effet délivrer des titres équivalents à ceux délivrés par l'enseignement de plein exercice en haute école, les enseignants de ces hautes écoles ayant une charge horaire maximale incluant des heures pour certaines missions au service de l'établissement.

Les enseignants de promotion sociale quant à eux, ne reçoivent pas d'heures pour des tâches spécifiques au profit des étudiants ou de l'établissement. Cela crée une discrimination entre les enseignants, qui n'est pas le fait de l'établissement mais du mode de calcul et de la législation.

Si l'administration de la Commission communautaire française n'a pu apporter de réponse immédiate face à ce

déséquilibre engendré par deux systèmes différents, elle s'est néanmoins engagée à se faire le porte-parole de ces revendications tout à fait légitimes, auprès du Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS).

Je ne manquerai pas de relayer cette préoccupation auprès de la ministre Glatigny, chargée de l'enseignement de la promotion sociale.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Je note votre volonté de porter la question auprès de Mme Glatigny. Avant le confinement déjà, je suivais ce dossier à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il faut insister sur le fait que ces enseignants sont soucieux de faire correctement leur travail. Lorsqu'ils doivent prendre les épreuves pour les ramener à l'école, les corriger et surveiller les examens en même temps, cela devient humainement impossible.

Une solution doit donc être trouvée afin que les horaires soient adaptés ou, du moins, pour qu'il y ait une justice dans l'établissement des horaires afin que ces enseignants puissent travailler dans de bonnes conditions. Il en va également de la qualité et du niveau exigés des étudiants lorsqu'ils réalisent leur travail de fin d'études ou lorsqu'ils passent leurs examens.

**LA PÉNURIE DE PLACES DANS LES CRÊCHES
EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
de Mme Françoise Schepmans**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

Mme Françoise Schepmans (MR).- La déclaration de politique générale accorde une attention particulière à la petite enfance et à la disponibilité des places en crèche au sein de la Région. L'année dernière, nous constatons une augmentation de 6 % de la couverture totale des enfants en âge de fréquenter une structure d'accueil francophone ou néerlandophone sur l'ensemble des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je m'inquiète néanmoins des chiffres présentés par la Fédération des milieux d'accueil de la petite enfance (Femape). Nous apprenons en effet par la presse que plus de 8.000 places d'accueil seraient menacées d'ici la fin de l'année scolaire, dont 1.000 avec certitude. Telles sont les conclusions d'une enquête réalisée par la Femape. Les places menacées concerneraient des crèches non subventionnées et des accueillants indépendants.

Même si ces chiffres doivent être considérés avec prudence, ils dénoncent une tendance inquiétante. Ces trois derniers mois, 338 places auraient été perdues, avec un effet accélérateur dû à la Covid-19. Par ailleurs, la fédération souligne des disparités selon les quartiers de la Région, les quartiers situés le long du canal étant plus touchés.

Aussi, afin d'améliorer les synergies et d'être davantage impliqué dans le processus de décision dans ce secteur, vous aviez formulé dans votre déclaration de politique générale votre souhait d'améliorer l'accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschaps-commissie).

Dès lors, quelles sont les synergies mises en place jusqu'à présent ? Avez-vous consulté la Femape sur le plan crèches ?

Les statistiques relatives au nombre de places d'accueil et le taux de couverture sont disponibles une fois par an, en

octobre. Disposez-vous déjà de ces chiffres pour l'année 2019 ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Les résultats de l'enquête à laquelle vous faites référence ont effectivement été publiés par le quotidien La Libre Belgique au mois de septembre, mais aucun rapport n'a, à ce jour, été publié. Ces chiffres appellent néanmoins une certaine prudence.

La Femape est un organisme créé en réaction aux nouvelles mesures visées par la réforme des milieux d'accueil de l'ONE. Cette association collabore avec le Syndicat neutre pour indépendants (SNI) et veille principalement à la défense des accueillantes indépendantes et des milieux d'accueil non subventionnés. Ce n'est donc pas un organisme scientifique, mais un organisme représentatif. Dans la mesure où le rapport auquel vous vous référez n'a pas encore été publié, il est, à ce stade, impossible de se prononcer sur la validité de ces chiffres.

Enfin, l'article de La Libre Belgique précise que sont majoritairement concernées par une prochaine fermeture les accueillantes indépendantes. Or, sur le territoire bruxellois, l'accueil de la petite enfance est principalement organisé par des crèches publiques. Chaque année, des places en crèche s'ouvrent et se ferment. Il ressort de nos derniers échanges avec l'ONE que les fermetures en 2020 ne se sont pas multipliées à Bruxelles.

Depuis le mois de mars, six milieux d'accueil collectifs non subventionnés et deux accueillantes ont dû cesser leur activité, ce qui représente une perte de 104 places. Pour ce qui est de la création de places, deux milieux d'accueil subventionnés, deux non subventionnés et une accueillante indépendante ont été autorisés à exercer, ce qui représente 148 nouvelles places. Le différentiel est donc positif, soit 41 nouvelles places. Par ailleurs, il faut toujours tenir compte des motifs réels de la cessation d'activité, puisqu'en l'occurrence, deux des milieux d'accueil ont fermé leurs portes pour des motifs antérieurs à la crise sanitaire.

Enfin, je tiens à rappeler que la Commission communautaire française n'est compétente que pour les subsides aux infrastructures d'accueil de l'enfance, alors que le subventionnement du fonctionnement des crèches dépend de l'ONE. L'action de la Commission communautaire française en matière de subventions aux infrastructures d'accueil de la petite enfance se traduit par des appels à projets communs avec l'ONE quand celui-ci lance une programmation. Le dernier appel à projets a été lancé en 2014 pour le volet 2 de la programmation 2014-2018 portant sur le subventionnement d'au moins 1.472 places en Région bruxelloise.

Il n'y a certes pas eu de nouvelle programmation par l'ONE depuis 2014 mais cette question relève de la compétence de la Communauté française et non de la Commission communautaire française.

Il y a aussi l'octroi continu de subventions hors appel à projets des demandes des porteurs de projets. Sur cette base, la Commission communautaire française a financé une dizaine de projets entre 2018 et 2020, permettant l'ouverture de 455 nouvelles places en crèches publiques et 66 en crèches privées. De la même façon, et pour les années 2020 et 2021, la Commission communautaire française finance une quinzaine de projets permettant la création de 480 nouvelles places.

Enfin, en ce qui concerne les projets subventionnés par la Commission communautaire française, tous les projets ayant bénéficié d'un engagement financier pris entre 2018 et 2020 concernent les quartiers dont le taux de couverture est plus faible que la moyenne régionale, à l'exception de

deux engagements complémentaires pour des projets sélectionnés en 2014 dans le cadre de l'appel à projets commun avec l'ONE.

Nous continuons donc à mener cette politique qui est de plus en plus ciblée puisque maintenant, avec le suivi des quartiers, c'est enfin nous qui pouvons déterminer là où il est le plus opportun d'ouvrir des places en crèche. L'objectif est vraiment d'ouvrir des places en crèche là où le taux de couverture est inférieur à la moyenne régionale. C'est une de nos priorités et nous continuerons le travail dans cet esprit-là.

La politique de l'accueil de la petite enfance est une politique communautaire qui n'existerait pas sans l'appoint des autres entités et notamment celui de la Région au travers de ses financements. Il existe par ailleurs une disparité entre les milieux d'accueil francophones et néerlandophones. Parmi ces derniers, il n'y a quasiment aucun milieu d'accueil public. Il s'agit majoritairement de milieux d'accueil privés, avec tout ce que cela implique. Il existe des normes d'encadrement qui ne sont pas les mêmes que du côté francophone, où l'on privilégie les crèches publiques, qui constituent un gage de continuité du service.

Mme Françoise Schepmans (MR).- L'accueil de la petite enfance est une politique fondamentale, qui touche tant au bien-être des enfants qu'à celui des parents engagés dans une activité professionnelle ou une recherche d'emploi. Les crèches non subventionnées et les accueillantes indépendantes peuvent suppléer au manque de disponibilités et jouent donc, malgré tout, un rôle nécessaire.

J'entends que des contacts ont lieu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française. Il est essentiel d'organiser des synergies entre entités.

**LE HANDICAP EN TEMPS DE CONFINEMENT
de M. Mohamed Ouriaghli**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE
LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Mme la présidente.- Cette question orale ayant été développée au cours d'une interpellation ce matin, M. Ouriaghli a demandé de la retirer de l'ordre du jour.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 15h50.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Nicole Nketo Bomele, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrín, Christophe De Beukelaer, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Barbara de Radiguès, Ibrahim Donmez, Isabelle Emmery, Céline Fremault, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Gladys Kazadi, Sadik Köksal, Stéphanie Koplówicz, Fadila Laanan, Marie Lecocq, Véronique Lefrancq, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Françoise Schepmans, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Sevkét Temiz, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert, David Weytsman

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt et Alain Maron.

**ANNEXE À LA RÉPONSE DE M. RUDI VERVOORT, MINISTRE
EN CHARGE DE LA CULTURE,**

**À L'INTERPELLATION DE M. JAMAL IKAZBAN,
CONCERNANT LE FUTUR MUSÉE DE L'IMMIGRATION**

Présent.e.s

M. Rudi Vervoort, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Mme Hajar Oulad Ben Taïb, chercheur à l'Université Saint-Louis ;
M. Marco Martiniello, directeur du CEDEM ULG ;
Mme Sarah Demart, sociologue à l'Université Saint-Louis ;
M. Hans Dewolf, historien de l'Art à la VUB ;
Mme Loredana Marchi, directrice Le Foyer vzw – Migratie Museum ;
Mme Nathalie De Busschere, co-fondatrice de l'asbl L'envol des frontières ;
M. Lionel Delchambre, co-fondateur de l'asbl L'envol des frontières ;
Mme Laurence Vanpaeschen, chargée de communication pour le CIRÉ ;
Mme Fatima Zibouh, responsable diversité Actiris ;
M. Farouk Bici, Président de la Plateforme 50 ans de migration turque ;
M. Mustapha Balci, fondateur de la Plateforme 50 ans de migration turque ;
M. Mohammed Ouachen, fondateur de Diversité sur scène asbl ;
M. Mathieu Zana Entambala, chercheur associé au Musée de Tervuren ;
M. David Cordonnier, conseiller du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Mme Kim Vanvolsom, conseillère du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale.

Excusés

M. Andrea Rea, directeur du GERME ULB ;
M. Karel Van Nieuwenhuysse, historien à la KUL ;
M. Bruno Gillain, directeur de Convivial asbl.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

*COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DES PERSONNES HANDICAPÉES,
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME*

MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

1. Election du Bureau de la commission
2. Auditions en suivi de la résolution pour une prise en charge adaptée des personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme et un soutien renforcé de leurs proches adoptée par le Parlement le 26 avril 2019
3. Divers

Membres présents : Mme Latifa Aït-Baala (supplée M. David Leisterh, excusé), Mme Clémentine Barzin, Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Joëlle Maison, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Mohamed Ouriaghli (président), M. Kalvin Soiresse Njall et Mme Farida Tahar (supplée M. Hicham Talhi).

Membres absents : M. Martin Casier (excusé), Mme Elisa Groppi (excusée), Mme Véronique Jamouille (excusée) et M. Ahmed Mouhssin (excusé).

Assistait également à la réunion : Mme Céline Fremault (députée).

*COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ*

MARDI 6 OCTOBRE 2020

1. Election du Bureau de la commission
2. Divers

Membres présents : Mme Delphine Chabbert, Mme Véronique Jamouille (remplace M. Ibrahim Donmez), Mme Stéphanie Koplowicz, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar, M. Hicham Talhi (supplée Mme Zoé Genot, excusée) et M. David Weytsman (président).

Membres absents : M. Geoffroy Coomans de Brachène, M. Jonathan de Patoul, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal et Mme Fadila Laanan.

MARDI 6 OCTOBRE 2020¹

1. Présentation du processus des États généraux du Social et de la Santé
2. Divers

Membres présents : Mme Nicole Nketo Bomele (supplée M. Sadik Köksal), Mme Delphine Chabbert, M. Geoffroy Coomans de Brachène, M. Jonathan de Patoul, Mme Françoise De Smedt (remplace M. Jean-Pierre Kerckhofs), M. Ibrahim Donmez, Mme Stéphanie Koplowicz, Mme Fadila Laanan, M. Ahmed Mouhssin, Mme Magali Plovie (remplace Mme Zoé Genot, excusée), Mme Farida Tahar et M. David Weytsman (président).

Assistaient également à la réunion : Mme Victoria Austraet, Mme Céline Fremault, Mme Véronique Jamouille, Mme Marie Nagy et Mme Viviane Teitelbaum (députées) ainsi que M. Alain Maron (ministre).

¹ Il s'agit d'une réunion conjointe avec les commissions homologues de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

ANNEXE 3

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 24 septembre 2020 par lequel la Cour :
 1. annule, dans la loi du 18 septembre 2017 « relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces » :
 - la seconde phrase de l'article 47, § 1^{er}, 2^o, en ce qu'elle concerne les avocats ;
 - dans l'article 49, alinéa 2, le renvoi à l'article 5, § 1^{er}, 28^o ;
 2. sous réserve de l'interprétation y mentionnée, rejette les recours pour le surplus (114/2020) ;
- l'arrêt du 24 septembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 22 de la loi du 15 juin 1935 « concernant l'emploi des langues en matière judiciaire », tel qu'il était en vigueur avant le 1^{er} juin 2017, ne viole pas les articles 10, 11 et 13 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec les articles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme, avec les articles 47 et 48, paragraphe 2, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et avec l'article 3, paragraphe 5, de la directive 2010/64/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 « relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales » (115/2020) ;
- l'arrêt du 24 septembre 2020 par lequel la Cour rejette les recours en annulation d'une ou de plusieurs dispositions du titre 9 de la loi du 18 juin 2018 « portant dispositions diverses en matière de droit civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges », introduits par l'asbl « Aktiekomitee Red de Voorkempen » et autres, par Peter Verhaeghe et Ides Debruyne, par l'asbl « Aktiekomitee Red de Voorkempen » et autres, par Pascal Malumgré et autres, par Pascal Malumgré et autres et par l'union professionnelle « Assuralia » et autres (116/2020) ;
- l'arrêt du 24 septembre 2020 par lequel la Cour, sous réserve de l'interprétation y mentionnée, rejette les recours en annulation partielle de la loi du 9 mai 2018 « modifiant le Code consulaire », introduits par les unions professionnelles « Association des Journalistes Professionnels » et « Vlaamse Vereniging van Journalisten » et par Ali Arraas et autres (117/2020) ;
- l'arrêt du 24 septembre 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 206 à 208 de la loi du 21 décembre 2018 « portant des dispositions diverses en matière de justice » (« Modification des articles 508/13 et 508/19 du Code judiciaire »), introduit par E.M. (118/2020) ;
- l'arrêt du 24 septembre 2020 par lequel la Cour rejette les recours en annulation totale ou partielle de l'article 4 du décret de la Région flamande du 13 juillet 2018 « modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux dans le cadre de la sixième réforme de l'État », introduits par l'asbl « Hubertusvereniging - Vlaanderen » et par August Hendrickx et David Hendrickx (119/2020) ;
- l'arrêt du 24 septembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 285, 3^o, et 288 du décret de la Communauté française du 11 avril 2014 « réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française » ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (120/2020) ;
- l'arrêt du 24 septembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 14524, 14531, 14533 et 105, 2^o, du Code des impôts sur les revenus 1992, tels qu'ils sont applicables pour les exercices d'imposition concernés, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (121/2020) ;
- l'arrêt du 24 septembre 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation totale ou partielle de la loi du 15 octobre 2018 « relative à l'interruption volontaire de grossesse, abrogeant les articles 350 et 351 du Code pénal et modifiant les articles 352 et 383 du même Code et modifiant diverses dispositions législatives », introduit par l'association de fait « Citoyens pour la vie / Burgers voor het leven » et autres (122/2020) ;
- l'arrêt du 24 septembre 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 19 de la loi du 2 mai 2019 « portant des dispositions fiscales diverses 2019-l. », introduit par Raf Geurts (123/2020) ;
- l'arrêt du 24 septembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. les articles 127, 130, 479, 480, 482*bis* et 483 du Code d'instruction criminelle, interprétés en ce sens qu'ils ne prévoient pas, pour les auteurs d'infractions connexes visés à l'article 482*bis* du Code d'instruction criminelle, un règlement de la procédure ou une procédure de filtrage qui y est similaire au terme de l'instruction, dans le cas particulier où l'action publique menée à charge du titulaire du privilège de juridiction s'est à ce moment déjà éteinte à la suite d'une transaction ou d'une décision de classement sans suite du procureur général, violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;
 2. les mêmes dispositions, interprétées en ce sens que l'article 127 du Code d'instruction criminelle est également applicable à une instruction judiciaire

- menée par un conseiller-juge d'instruction, conformément à l'article 480 du Code d'instruction criminelle, lorsque, après l'ordonnance de soit-communié, mais avant la saisine du juge de jugement, l'extinction de l'action publique à la suite d'une transaction ou d'une décision de classement sans suite du procureur général a pour effet de faire disparaître la connexité entre les faits reprochés à un titulaire du privilège de juridiction et à d'autres personnes, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (124/2020) ;
- l'arrêt du 24 septembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 2, 6 et 7 du décret de la Région wallonne du 27 mai 2004 « instaurant une taxe sur les sites d'activité économique désaffectés », tel qu'il a été modifié par le décret du 12 mai 2005, par le décret du 17 janvier 2008 et par le décret du 30 avril 2009, ne violent pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution (125/2020) ;
 - la question préjudicielle relative à l'article 4.3.1, § 1^{er}, 10, c), du Code flamand de l'aménagement du territoire, tel que le 10 a été remplacé par l'article 58, 1^o, du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 « modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie et d'environnement », posée par le Conseil pour les contestations des autorisations ;
 - la question préjudicielle relative à l'article 187, § 1^{er}, alinéa 4, du Code d'instruction criminelle, posée par le Tribunal correctionnel francophone de Bruxelles ;
 - le recours en annulation et la demande de suspension du décret flamand du 26 juin 2020 « modifiant le décret du 21 juin 2013 relatif à la coopération administrative dans le domaine fiscal, en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration », introduits par l'« Orde van Vlaamse balies » et Alain Claes ;
 - les questions préjudicielles concernant les articles 7 et 14, alinéas 1^{er}, 1^o et 3^o, et 2, de la loi du 11 avril 1995 « visant à instituer ' la charte ' de l'assuré social » et l'article 2, 4^o, de la loi du 11 avril 1994 « relative à la publicité de l'administration », posées par la Cour du travail de Mons ;
 - la question préjudicielle relative à l'article 74/4bis de la loi du 15 décembre 1980 « sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers », posée par la Cour d'appel de Bruxelles ;
 - le recours en annulation des articles 2, 1^o, et 3, 1^o et 3^o, de la loi du 15 mars 2020 « visant à modifier la législation relative à l'euthanasie », introduit par Vincent Piessevaux et autres ;
 - la question préjudicielle relative à l'article 1^{er} de la loi du 6 avril 1847 « portant répression des offenses envers le Roi », posée par la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Gand ;
 - le recours en annulation partielle des articles 2 et 31 de la loi du 4 février 2020 « portant le livre 3 'Les biens' du Code civil » (articles 3.133 et 3.134 et disposition abrogatoire dans le Code rural), introduit par l'asbl « Natuurpunt » et autres ;
 - les recours en annulation totale ou partielle et les demandes de suspension totale ou partielle du décret flamand du 26 juin 2020 « modifiant le décret du 21 juin 2013 relatif à la coopération administrative dans le domaine fiscal, en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration », introduits par l'« Orde van Vlaamse balies » et Alain Claes et par l'association de fait « Belgian Association of Tax Lawyers » et autres ;
 - les questions préjudicielles relatives à l'article 348-11 du Code civil, posées par la Cour de cassation ;
 - les recours en annulation et les demandes de suspension du décret de la Région flamande du 17 juillet 2020 « validant les conditions environnementales sectorielles pour les éoliennes », introduits par Staf Smits et autres, par la SA « Kijkuit » et autres et par la SA « Robberechts », par Philip Roodhooft et autres, par la SA « Aktiekomitee Red de Voorkempen » et par Pierre-Ivan Van Noten et Toon Franckaert.

